GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

IQRAA

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Ph © Guillaume Sauloup

“CE QUI DEMEURE”

regard de l’**islam** sur la **mort**

127

22 au 29 octobre 2026

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Le Billet du Recteur

CE QUI DEMEURE

À GENÈVE, CHARTE DE PARIS ET LEADERSHIP FÉMININ

LE PATRIMOINE DE CONSTANTINE BRILLE À LA MOSQUÉE DE PARIS

بسم الله الرحمن الرحيم

IQRA'

127

Ph © Guillaume Saulaup

Ph © Guillaume Sauloup

sommaire

p. 10

Le billet du Recteur

CE QUI DEMEURE
PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 13

Contribution

CE QUI RESTE DE NOUS
PAR RACHID AZIZI

p. 15

Laïcité

OÙ REPOSER APRÈS SA MORT ?
LA LAÏCITÉ FACE AUX CONVICTIONS FUNÉRAIRES
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 17

Contribution

LE CIMETIÈRE MUSULMAN DE BOBIGNY,
UNE HISTOIRE LIÉE À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PAR AMINE BENROCHD

p. 20

Déclaration du Recteur

JUIFS ET MUSULMANS :
CE QUE L'HISTOIRE ET LA FOI NOUS ONT APPRIS
PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 21

Déclaration du Recteur

40 ANS APRÈS ASSISE,
POURSUIVRE LE CHEMIN DU DIALOGUE
PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 23

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 22 AU 29 OCTOBRE 2026

Ph © Guillaume Sauloup

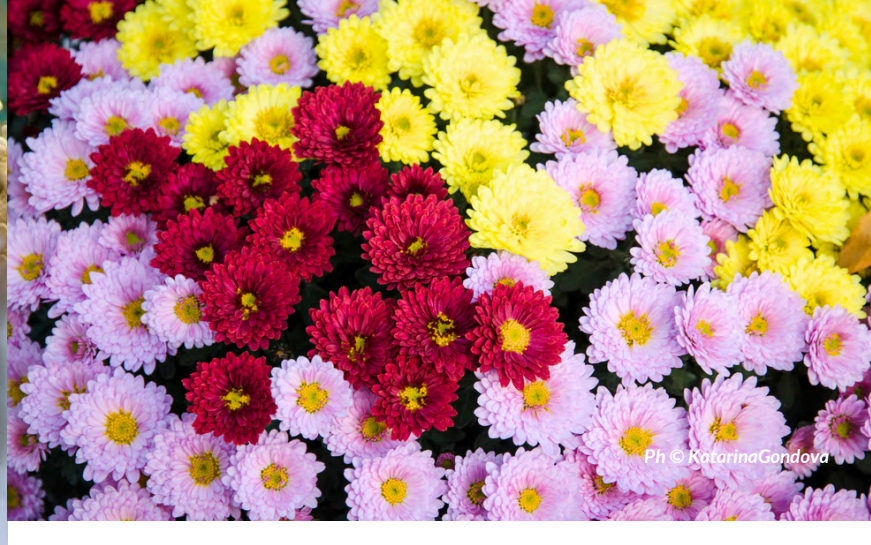

p. 33

Parole du minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI :
LA SÉRÉNITÉ, CE TRÉSOR PERDU À L'ÈRE DU MATÉRIALISME
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 35

Regard fraternel

CE QUI RESTE QUAND TOUT PASSE
PAR NASSERA BENAMRA

p. 39

Récits célestes

LE JOUR OÙ LA MORT MOURRA
PAR CHEIKH ABDELKADER BELABDLI

p. 41

Le saviez-vous ?

TOUSSAINT, JOUR DES DÉFUNTS :
HISTOIRE, MÉMOIRES ET REGARD MUSULMAN SUR NOS RITES D'ADIEU
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 42

Le Coran m'a appris

LA MORT NOUS SÉPARE-T-ELLE DE LA VIE, OU NOUS RÉVÈLE-T-ELLE SON VÉRITABLE PRIX ?
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 44

Lumière sur

HALLOWEEN, FÊTE DE COUR DE RÉCRÉATION OU CHEVAL DE TROIE ?
PAR HANANE SAÏDI

p. 46

Résonances abrahamiques

QUE DIT LA BIBLE SUR LA MORT ?
PAR RAPHAËL GEORGY

p. 48

Découvrons-là

DIALOGUE AU SEUIL DE L'ÉTERNITÉ
PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 50

Notre mosquée

TOILETTE MORTUAIRE RITUELLE MUSULMANE : LA MOSQUÉE DE PARIS ASSURE DEUX FORMATIONS PAR AN
PAR NASSERA BENAMRA

p. 53

Sabil al-Iman

CE QUI DEMEURE LORSQUE TOUT PASSE
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 55

Invocation

"SOULAGE LA DOULEUR DE L'ABSENCE"

p. 56

Le Hadith de la semaine

ENTRE LA CRAINTE DE LA MORT ET L'ASPIRATION À LA RENCONTRE D'ALLAH
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 58

Mizan El-Qadhaya

L'EUTHANASIE : ENTRE SACRALITÉ DE LA VIE ET DEVOIR DE COMPASSION ENVERS LE MALADE
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 60

Mizan El-Qadhaya

« QUE DIEU MAUDISSE LE MENTEUR, MÊME S'IL PLAISANTE »
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 63

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

LA BEAUTÉ DE JOSEPH
ASSIA DJEBAR

p. 64

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 65

Le citation de la semaine

"CEUX QUI SONT MORTS NE SONT JAMAIS PARTIS"
BIRAGO DIOP

p. 66

Événements à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Ph © Guillaume Sauloup

NAÎTRE

SI KADDOUR BENGHABRIT

Les bâtisseurs les plus précieux sont ceux qui rapprochent les mondes.

« La maison de l'islam qui s'ouvre aujourd'hui répond à une conception généreuse »

Si Kaddour Benghabrit

Sous son rectorat, de 1926 à 1954, la Grande Mosquée acquiert rapidement une place singulière dans la vie religieuse, intellectuelle et diplomatique de la France.

Le billet du Recteur

n° 125

Ce qui **demeure**

Ce dimanche s'ouvre sous le signe de la Toussaint, que prolongera lundi le silence recueilli du jour des défunts. Sur les chemins de France, des mains serrent des chrysanthèmes. On s'incline sur une pierre, on ravive la mémoire d'un visage, on prolonge une présence dans le murmure du souvenir. Ces gestes d'une fidélité immémoriale disent une vérité intime : nous ne sommes pas faits pour consentir à l'oubli de ceux que nous avons aimés.

Bien des familles musulmanes, en ces mêmes heures, franchiront elles aussi le seuil des cimetières. Elles déposeront sur les tombes le baume d'une Fâtiha et confieront à la miséricorde divine un père, une mère, un enfant arraché trop tôt aux rives de la vie.

Notre époque, pressée et inquiète, tient la mort à l'écart. Elle la relègue aux marges, s'efforce de l'oublier dans le tumulte des jours et n'en parle qu'à voix basse. Le Coran, lui, la regarde en face, avec une souveraine clarté : « Tout ce qui est sur la terre est appelé à disparaître. Seul demeure le Visage de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse » (Ar-Rahmân, 55:26-27).

Les visages s'effacent, les demeures s'écroulent, et les noms confiés à la pierre s'usent sous la pluie des années. Loin d'accabler, ce verset apaise. Il ne dit pas seulement la fragilité du monde : il révèle qu'au cœur même de ce qui passe, quelque chose demeure. Et ce qui demeure n'est pas le néant, mais le Visage de Celui de qui vient toute grâce.

Le Prophète, que la paix et le salut soient sur lui, en tirait une sagesse pour la vie. Posant un jour la main sur l'épaule d'un jeune compagnon, il lui dit : « Sois en ce monde comme un étranger, ou comme un voyageur de passage. »

Le voyageur ne méprise pas la route. Il l'aime, il en goûte les haltes, il salue ceux qu'il croise. Mais il sait qu'elle mène ailleurs. Pour la foi, la mort n'est pas un terme. C'est un seuil, le retour vers Celui de qui nous venons.

Mais ici-bas, dans la poussière du temps, que portons-nous qui échappe à l'usure ? Le Prophète a laissé cette réponse comme un viatique : « Quand l'homme meurt, ses œuvres s'arrêtent, sauf trois : une aumône qui continue, un savoir dont on tire profit, ou un enfant vertueux qui prie pour lui. »

Une aumône qui continue : un puits creusé en silence, un arbre dont l'ombre abritera des passants que nous ne connaîtrons jamais, une main tendue dont le geste traverse les générations. Un savoir utile : un livre qui continue d'éclairer, une leçon de sagesse, la beauté d'un métier transmis. Un enfant vertueux : une existence qui prolonge le bien et porte nos noms dans l'intimité de ses prières.

Voilà l'essentiel qui demeure. Ni les vanités de la fortune, ni le bruit de la renommée, mais la trace de ce que nous avons donné.

> **Notre époque, pressée et inquiète, tient la mort à l'écart.**

Le Coran rappelle encore que « nulle âme ne sait en quelle terre elle mourra » (Luqmân, 31:34). Cette parole éclaire une question que nous, musulmans de France, portons dans un dialogue intime avec notre histoire : celle de la sépulture, de l'ancrage et de la mémoire.

Longtemps, nos aînés ont voulu reposer dans la terre natale, auprès de leurs pères et de leurs mères. Ce désir était beau, et il demeure respectable. Aujourd'hui, de plus en plus de familles choisissent la terre de France pour y inhumer leurs défunts, là où grandissent leurs enfants, là où s'enracine leur espérance.

Ce choix ne rompt aucun fil. Il rappelle qu'une tombe est d'abord le lieu où les vivants viennent raviver la mémoire, et qu'elle doit rester à la portée de ceux qui prient. Il dit aussi que cette terre est devenue celle de nos destins partagés. Dans nos cimetières, les carrés musulmans, voisins fraternels des tombes chrétiennes, juives ou de ceux qui ne se réclamaient d'aucune foi, dessinent une géographie apaisée de la mémoire.

En ces jours de brume et de recueillement, des hommes et des femmes de toutes croyances chemineront dans les mêmes allées. Les chrétiens célèbrent la communion des saints et prient pour leurs défunts. Les juifs, de leur côté, déposent une petite pierre sur la tombe de leurs proches, pour dire que le souvenir demeure. Chacun confie ses morts à l'infini de sa prière.

Que ces instants soient l'occasion d'un regard croisé, d'un mot fraternel échangé par-delà les grilles du deuil. Car la mort, comme le chagrin, ne connaît pas de frontières.

Puisse le Tout-Miséricordieux envelopper nos défunts de Sa grâce, et accorder à ceux qui restent la force, la beauté et la constance d'accomplir le bien qui demeure.

À Paris, le 28 octobre 2026

PAR **CHEMS-EDDINE HAFIZ**
Recteur de la Grande Mosquée de Paris

Ph© 行止

Ce qui reste de nous

À l'approche de la Toussaint, le souvenir de ceux qui nous ont quittés nous ramène vers un passé dont nous mesurons parfois, avec les années, combien il nous manque. Leur disparition a laissé des paroles en suspens et cette nostalgie particulière d'un temps où nous pouvions encore partager notre vie avec eux. Bien des années après leur départ, nous retrouvons dans notre propre manière d'être quelque chose qui leur appartenait.

PAR **RACHID AZIZI**

Dans une famille, il y a souvent quelqu'un à qui l'on demande « Tu te souviens ? », avec la certitude qu'il retrouvera le détail qui nous échappe. Nos parents occupent longtemps cette place. Ils gardent en mémoire des épisodes de notre enfance que nous avons oubliés et peuvent encore nous les raconter. Leur présence nous reliait à une époque où nous occupions une autre place dans le monde. Même devenus adultes, nous restions à leurs yeux les enfants qu'ils avaient vus grandir. Leur disparition nous fait perdre cette relation singulière, mais aussi une part de notre propre histoire, celle qu'ils étaient parfois les seuls à pouvoir raconter.

Nous connaissions pourtant moins bien leur propre passé. Une photographie ancienne nous les montre à un âge où nous n'existions pas encore, parfois dans un lieu dont ils nous avaient parlé sans que nous y prêtions véritablement attention. Nous avons vécu tant d'années auprès d'eux, sans toujours chercher à connaître ce qu'ils avaient traversé avant notre naissance. Après leur disparition, une question revient à propos de cette image, d'un choix qu'ils avaient fait ou d'une période de leur vie dont ils parlaient peu. Nous aimerions pouvoir les interroger, simplement pour comprendre un peu mieux leur histoire. Il reste alors ce visage familier sur une photographie et le sentiment qu'une partie de leur existence nous échappera désormais.

> la nostalgie tient beaucoup à ce passé devenu inaccessible

La nostalgie que nous éprouvons tient beaucoup à ce passé devenu inaccessible. Nous aimerions retrouver une journée ordinaire, lorsque la maison familiale accueillait encore ceux qui l'habitaient et que leur présence nous semblait aller de soi. Les souvenirs reviennent parfois à travers des sensations dont nous avions oublié la force. L'odeur d'un plat préparé autrefois peut nous ramener à une table autour de laquelle chacun avait sa place. Nous retrouvons alors, avec une précision troublante, l'atmosphère d'un moment que rien ne distinguait particulièrement des autres. Ce sont pourtant ces instants que nous aimerions revivre, peut-être parce qu'ils appartiennent à une époque où nous ignorions encore combien elle nous serait précieuse. Ceux qui nous manquent emportent avec eux quelque chose de celui que nous étions lorsqu'ils partageaient notre vie.

Et puis il y a ces paroles que nous aurions voulu prononcer. Une conversation ancienne revient à notre mémoire avec le regret de l'avoir laissée inachevée. Nous pensions disposer de suffisamment de temps pour reprendre un sujet difficile ou dire simplement combien nous aimions quelqu'un. La familiarité nous avait habitués à croire que nos sentiments étaient connus, alors que les mots auraient peut-être donné à cette affection une expression que l'autre attendait. Entre parents et enfants, la pudeur a parfois installé une retenue que les années ont rendue difficile à dépasser. On pouvait partager toute une existence et conserver, jusque dans les moments les plus proches, cette hésitation à parler de ce qui nous touchait profondément. Lorsque la mort survient, les mots viennent quelquefois avec une facilité douloureuse. Nous savons enfin ce que nous aurions voulu dire,

mais celui qui aurait dû les entendre nous manque désormais pour toujours.
Dans certaines familles, l'affection trouvait difficilement sa place dans les conversations. Elle se manifestait plutôt dans cette inquiétude d'un parent lorsqu'un enfant tardait à rentrer, ou dans sa manière discrète de veiller à ce qu'il ne manque de rien. Ces attentions appartenaient tellement au quotidien que nous avions parfois du mal à y reconnaître une expression de tendresse. En avançant dans la vie, nous avons mieux compris ce que leurs gestes exprimaient, mais aussi les difficultés qui pouvaient expliquer leurs silences. Des blessures peuvent demeurer, avec ces questions auxquelles nous aurions aimé qu'ils puissent encore répondre.
Une expression de notre père nous échappe un jour, avec cette intonation que nous lui connaissions si bien. Nous entendons presque sa voix dans la nôtre. Une décision prise à l'âge adulte nous rappelle ce que notre mère aurait probablement fait dans les mêmes circonstances. Ces ressemblances peuvent nous émouvoir, surtout lorsque nous avions autrefois cherché à nous distinguer d'eux. Certaines de ces habitudes passent à nos enfants, si naturellement que nous en oublions parfois l'origine.

> **cette relation singulière que nous entretenons avec les absents**

La Toussaint nous ramène chaque année vers cette relation singulière que nous entretenons avec les absents. Dans la tradition catholique, le 1er novembre célèbre tous les saints, tandis que le lendemain est consacré à la commémoration des fidèles défunts. Ces journées sont aussi devenues, pour beaucoup, l'occasion de retrouver le chemin d'un cimetière, quelles que soient leurs convictions. Devant une tombe, nous prenons parfois la mesure des années écoulées depuis la disparition d'un proche. Tant de choses se sont produites depuis son départ que nous aurions aimé lui raconter. On lui parle parfois intérieurement, comme on lui racontait autrefois les nouvelles de la famille. Puis, les fleurs arrangées, on reste encore quelques instants devant sa tombe, avec cette envie de prolonger la visite.
Un parent âgé raconte parfois pour la dixième fois un épisode de sa jeunesse. Nous en connaissons presque la fin et l'écoutons d'une oreille distraite, occupés à ce qui nous attend ensuite. Après sa disparition, nous aimerions pourtant entendre encore cette histoire, avec les détails qui nous semblaient autrefois sans importance. Une bonne nouvelle peut aussi nous donner envie de la raconter à quelqu'un qui nous a quittés depuis des années. Nous imaginons sa réaction avec une précision qui nous surprend parfois, tant sa manière d'être nous est restée familière. Dans ces moments, quelque chose de sa présence nous revient, avec le souvenir de celui que nous étions lorsqu'il était encore là.

Ph © Zbynek Pospisil

Laïcité n°83

Où **reposer** après sa mort ?

La laïcité face aux convictions funéraires

Sous le ciel du pays où la loi nous rassemble, chaque citoyen vit, espère et prie ensemble. Et quand vient le moment de confier à la terre, l'enveloppe d'un être aux bras du grand mystère, la République offre, en garant du Droit, à chaque être humain la paix dans son endroit.

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

UNE INTERROGATION CIVIQUE ET HUMAINE AU CŒUR DE LA CITÉ

La question du traitement funéraire des défunts de confession musulmane en France suscite régulièrement des interrogations, des craintes légitimes, mais aussi des idées reçues. Où reposer après sa mort ? Comment concilier les préceptes d'une foi qui préconise l'inhumation en pleine terre, le respect de la dignité du corps et l'orientation de la sépulture, avec le cadre juridique d'un État laïque ?

Loin des polémiques stériles, il convient d'aborder ce sujet avec la rigueur du droit et la sérénité du dialogue civique. La laïcité républicaine n'a jamais été pensée comme un effacement brutal des identités spirituelles, mais comme un cadre protecteur permettant la coexistence pacifique de toutes les convictions, du premier au dernier jour de l'existence.

LE CADRE JURIDIQUE FRANÇAIS : ENTRE NEUTRALITÉ ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Pour comprendre la situation des carrés confessionnels dans les cimetières communaux, il faut examiner les textes fondateurs du droit funéraire et du droit des cultes en France.

1. Le principe de liberté des funérailles

La loi du 15 novembre 1887 relative à la liberté des funérailles constitue le pilier fondamental de ce droit. Son article 3 dispose que : « Tout majeur ou mineur émancipé [...] peut déterminer le mode de ses funérailles, notamment en ce qui concerne leur caractère civil ou religieux et le mode de sa sépulture. »

Cette liberté est une composante essentielle de la liberté individuelle garantie par la République.

2. La neutralité de l'espace public et la loi de 1905

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État affirme dès son article 1er : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Cependant, s'agissant des cimetières, la loi du 14 novembre 1881 a supprimé l'obligation pour les communes d'affecter une partie du cimetière à chaque culte. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) consacre la neutralité des cimetières publics : aucune discrimination ne peut y être instaurée, et la création de cimetières privés confessionnels est en principe interdite par la loi.

3. Les « carrés confessionnels » : une faculté managériale du maire

Comment dès lors concilier la neutralité du cimetière public et le souhait des familles musulmanes d'enterrer leurs proches selon leurs rites ?

C'est ici qu'intervient la souplesse du droit administratif. Par la voie de plusieurs circulaires ministérielles (notamment les circulaires du Ministère de l'Intérieur de 1975, 1991 et 2008), l'État a encouragé les maires à user de leur pouvoir de police des funérailles pour créer des regroupements de sépultures par affinités confessionnelles (communément appelés carrés confessionnels).

- Le rôle du maire : Le maire peut, au sein du cimetière communal, regrouper les tombes des défunts de confession musulmane afin de respecter l'orientation vers la Qibla ou le type de sépulture souhaité.
- La limite juridique : Ce regroupement est une faculté et non une obligation légale pour la commune. De plus, les parties communes du cimetière doivent conserver une stricte neutralité (pas de séparation matérielle opaque ni de signes religieux exclusifs sur l'espace public du cimetière).

Comme le résumait si bien le juriste et politologue Jean Baubérot : « La laïcité n'est pas la neutralisation des individus, mais la neutralité de l'État afin de garantir la liberté de tous. »

LA PERSPECTIVE ISLAMIQUE : RESPECTER LA LOI DU PAYS ET HONORER LE DÉFUNT

Dans la tradition islamique, le respect des lois de la cité d'accueil ou de citoyenneté fait partie intégrante de l'éthique du croyant. Le Coran appelle au respect des engagements et des pactes sociaux : « Ô vous qui croyez ! Remplissez vos engagements. » (El-Ma'ida, 5:1)

Sur le plan funéraire, la théologie musulmane privilégie le respect de la dignité humaine (Ikram el-mayyit). Le Prophète Mohammed ﷺ a enseigné la sacralité du corps humain, vivant ou mort : « Casser l'os d'un mort est semblable à le lui casser de son vivant (en gravité et en respect du corps). » (Rapporté par Abou Dāwoud et Ibn Mājah)

Face aux contraintes légales ou foncières en France (comme l'obligation d'un cercueil ou les durées de concession), la jurisprudence musulmane contemporaine (Fiqh el-Aqalliyyât) fait preuve d'un grand pragmatisme. Lorsque la législation impose l'usage du cercueil ou empêche l'inhumation en pleine terre stricte, l'intention (Niya) et la recherche du bien commun (Maslaha) prévalent : l'inhumation en carré confessionnel dans le respect des règles républicaines satisfait pleinement aux exigences de la foi.

UN EXEMPLE CONCRET : LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE ET L'APAISEMENT CIVIQUE

Considérons le cas d'une commune de taille moyenne où le maire, sollicité par des citoyens de confession musulmane, décide d'aménager un carré confessionnel dans le cimetière municipal.

- Sur le plan pratique : Les tombes sont orientées vers La Mecque, et les familles peuvent accomplir les rites de deuil en toute sérénité.
- Sur le plan républicain : Le cimetière reste la propriété de la commune, l'accès est libre pour tous, et les règles sanitaires et d'urbanisme s'appliquent à l'identique pour chaque concessionnaire.

Cet aménagement montre que la laïcité est un outil d'inclusion et de paix sociale. Elle permet aux citoyens musulmans de se sentir pleinement intégrés, jusqu'à leur dernière demeure, dans la communauté nationale.

Aristide Briand, rapporteur de la loi de 1905, déclarait devant l'Assemblée nationale : « La loi que nous avons votée est une loi de liberté, de tolérance et de raison. Elle ne froissera aucune conscience sincère. »

ENFIN : UNE COEXISTENCE HARMONIEUSE DANS LA LOI COMMUNE

La thèse de cet article est claire : la laïcité n'exige pas que les citoyens abandonnent leurs convictions religieuses à la porte du cimetière. Elle organise leur coexistence pacifique dans le cadre de la loi commune et sous la responsabilité bienveillante des édiles locaux.

Apprendre à se connaître, comprendre les règles de son pays et dialoguer avec les autorités municipales : voilà le chemin d'une citoyenneté apaisée et respectueuse de la mémoire de nos morts.

Le cimetière musulman de Bobigny, une histoire liée à la Grande Mosquée de Paris

À quelques kilomètres de Paris, derrière un porche d'inspiration mauresque, le cimetière musulman de Bobigny garde la trace d'une histoire singulière. Créé dans les années 1930, en lien avec la Grande Mosquée de Paris et l'ancien hôpital franco-musulman, le cimetière répondait à une nécessité très concrète : permettre aux musulmans morts en France d'y être enterrés selon leur foi. Des travailleurs venus du Maghreb aux familles qui se recueillent aujourd'hui sur les tombes de leurs proches, ce lieu raconte bien davantage qu'une histoire funéraire. Il témoigne de la manière dont la présence musulmane s'est inscrite, au fil des générations, dans l'histoire de France.

PAR **AMINE BENROCHD**

UN CIMETIÈRE NÉ D'UNE QUESTION DE DIGNITÉ

Dans les années 1930, la région parisienne compte de nombreux travailleurs venus d'Afrique du Nord. Éloignés de leurs familles et souvent confrontés à des conditions de vie difficiles, certains meurent en France sans avoir pu regagner leur pays natal. Le rapatriement des corps est coûteux, parfois impossible, et les cimetières communaux ne disposent pas toujours d'espaces adaptés aux rites funéraires musulmans.

La Société des Habous et des lieux saints de l'islam, liée à la Grande Mosquée de Paris, prend part dès 1931 à un projet destiné à répondre à cette situation. Un décret du 4 janvier 1934 en autorise la création, et le cimetière ouvre ses portes en 1937.

Cette création témoigne d'un aspect souvent méconnu de l'histoire de l'immigration : la mort en exil. Pour les hommes qui mouraient loin de leur terre natale, pouvoir être enterrés selon leur foi constituait une question de dignité. Le cimetière permettait aussi à leurs proches de disposer d'un lieu où se recueillir.

La tradition musulmane rappelle l'universalité de la mort : « Toute âme goûtera la mort » (Coran, sourate Âl 'Imrân, 3:185).

À Bobigny, ce rappel prend une résonance particulière : derrière chaque sépulture se trouve une vie singulière, inscrite dans une histoire familiale et collective.

LA GRANDE MOSQUÉE, L'HÔPITAL ET LE CIMETIÈRE

Pour comprendre l'histoire de Bobigny, il faut la replacer dans celle des institutions musulmanes créées en région parisienne au cours de la première moitié du XXe siècle. Inaugurée en 1926, la Grande Mosquée de Paris s'inscrit notamment dans le contexte de l'hommage rendu aux soldats musulmans morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale. Elle devient progressivement un lieu de culte, de rassemble-

ment et de représentation de l'islam en France.

L'hôpital franco-musulman, ouvert en 1935 et devenu aujourd'hui l'hôpital Avicenne, répond aux besoins sanitaires des populations nord-africaines. Le cimetière qui lui est associé est initialement destiné à accueillir les musulmans qui y décèdent.

Un décret du 23 février 1937 élargit les possibilités d'inhumation aux musulmans décédés ailleurs qu'à l'hôpital. Une autorisation spéciale est alors nécessaire, délivrée par la direction générale de l'Assistance publique après avis du recteur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris. Le cimetière peut ainsi accueillir d'autres défunts musulmans que les seuls patients de l'établissement.

Cette histoire doit toutefois être regardée dans toute sa complexité. Ces institutions ont apporté des services réels à des populations qui en avaient besoin, tout en s'inscrivant dans le contexte colonial de l'époque. L'attention portée aux musulmans ne signifiait pas l'égalité entre les populations : elle coexistait avec des politiques de distinction, de surveillance et de gestion des populations colonisées. Reconnaître cette ambivalence permet de comprendre le cimetière sans effacer ni sa fonction humaine ni les rapports de pouvoir qui ont marqué sa naissance.

DES SÉPULTURES QUI RACONTENT UNE HISTOIRE

Le cimetière de Bobigny se distingue d'un simple carré musulman aménagé au sein d'un cimetière communal. Il a été conçu comme un espace spécifique, avec ses bâtiments et une organisation adaptée aux pratiques funéraires musulmanes. Son porche monumental, ses pavillons et sa mosquée reprennent un vocabulaire architectural d'inspiration mauresque, en écho à celui de la Grande Mosquée de Paris.

Mais ce qui donne au lieu sa profondeur ne tient pas seulement à son architecture. Derrière les noms gravés dans la pierre se trouvent des vies dont il ne reste parfois que quelques dates.

Les premières sépultures rappellent notamment le destin de travailleurs nord-africains morts loin des leurs. Pour les familles restées de l'autre côté de la Méditerranée, la tombe pouvait devenir un repère essentiel pour honorer un disparu.

Avec le temps, le cimetière témoigne aussi de l'installation durable de familles musulmanes en France. Aux sépultures des premières générations s'ajoutent celles de personnes nées ou établies dans le pays. L'histoire de l'exil se prolonge ainsi dans celle de l'enracinement.

Cette histoire se lit également dans le carré réservé aux soldats musulmans morts pour la France. Leurs tombes rappellent leur participation aux guerres françaises, mais aussi les liens complexes entre la République et les populations de son empire colonial. Travailleurs immigrés ou soldats, ces hommes ont connu des parcours différents, aujourd'hui réunis dans un même lieu de mémoire.

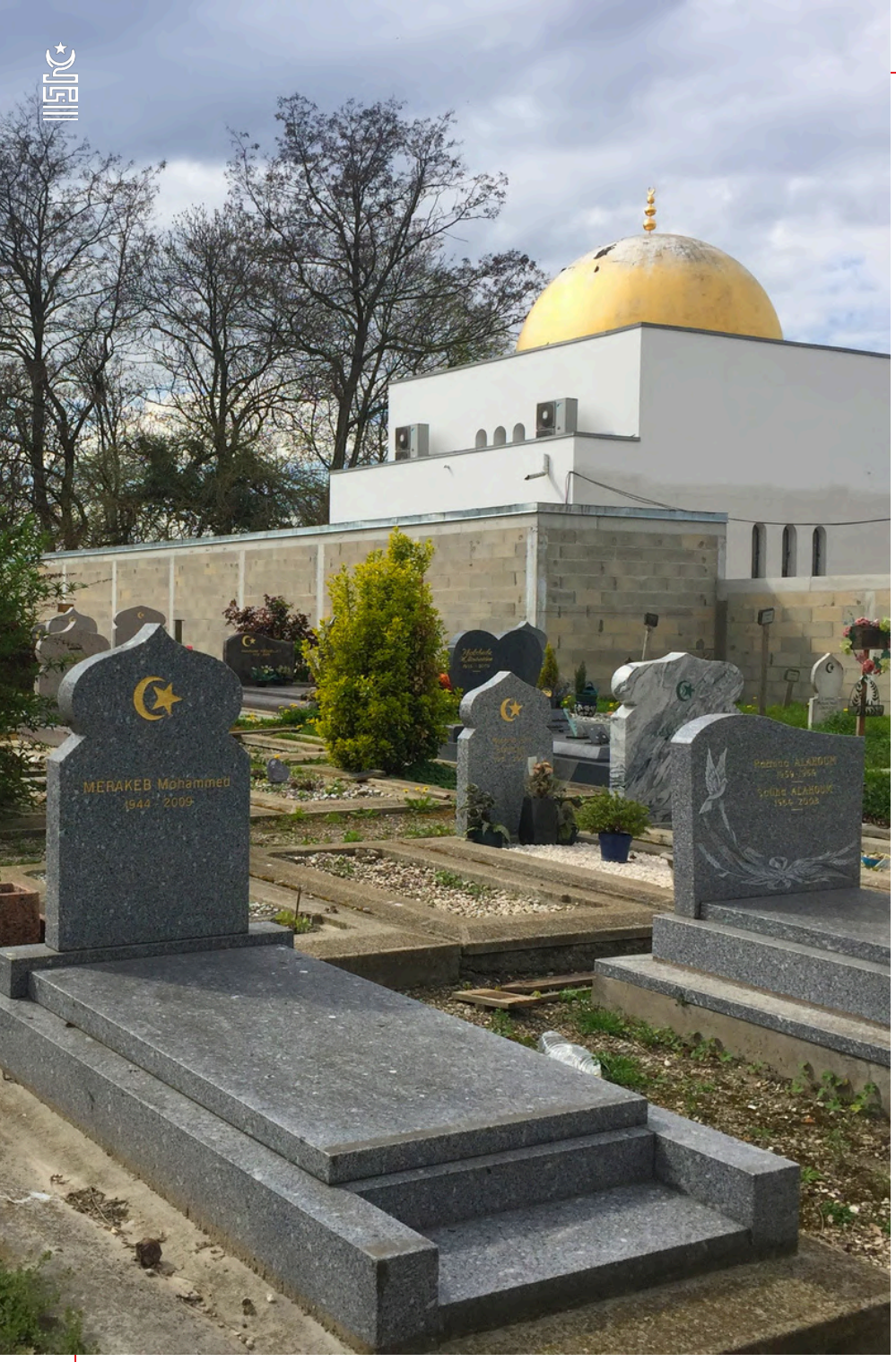

UN PATRIMOINE QUI DÉPASSE SES MONUMENTS

Pendant plusieurs décennies, le cimetière reste étroitement lié à l'histoire de l'hôpital franco-musulman. En 1996, la gestion du cimetière est confiée par l'Assistance publique–Hôpitaux de Paris à un syndicat intercommunal réunissant Aubervilliers, Bobigny, Drancy et La Courneuve.

Le cimetière franco-musulman devient alors le carré musulman du cimetière intercommunal, une évolution qui inscrit le site dans le cadre commun de la gestion des cimetières en France.

En 2006, plusieurs éléments du site sont inscrits au titre des monuments historiques, notamment le porche d'entrée et ses pavillons, la mosquée ainsi que le carré militaire.

Cette reconnaissance souligne l'intérêt architectural et historique d'un ensemble singulier dans le paysage funéraire français.

La valeur patrimoniale du cimetière ne se limite toutefois pas à ses bâtiments. Elle tient aussi aux archives qui permettent de retrouver les traces des défunts et aux souvenirs transmis par les familles. Certaines histoires peuvent être reconstituées ; d'autres ne subsistent que dans un nom, une date ou la présence régulière d'un proche venu se recueillir.

Préserver ce lieu, c'est permettre aux générations futures de comprendre une part de l'histoire sociale de la France : celle des musulmans venus y travailler, y vivre et parfois y mourir, dans un contexte colonial marqué par de profondes inégalités. C'est aussi rappeler une exigence essentielle : que chacun puisse reposer dans le respect de sa foi et de la dignité due à chaque défunt.

LA MORT, UNE FRONTIÈRE QUE LA MÉMOIRE TRAVERSE

Dans la tradition musulmane, la mort ne met pas fin à toute forme de lien avec le défunt. Le Prophète Muhammad ﷺ a dit : « Lorsque le fils d'Adam meurt, ses œuvres prennent fin, sauf dans trois cas : une aumône continue, une science dont les gens tirent profit et un enfant pieux qui invoque Allah pour lui. » (Sahih Muslim, 1631).

Ce hadith rappelle qu'une vie ne s'achève pas tout à fait avec la disparition de celui qui l'a vécue. Elle se prolonge dans ce qu'elle a transmis, dans les liens qu'elle a noués et dans la mémoire qu'elle laisse. À Bobigny, cette continuité prend une dimension particulière. Ceux qui reposent ici sont parfois arrivés en France pour y travailler, sans imaginer que cette terre deviendrait aussi celle de leur dernier repos. Leurs tombes portent la trace de destins façonnés par l'exil, puis par l'enracinement.

Le cimetière nous invite ainsi à regarder autrement les traces du passé qu'il protège. L'histoire ne se conserve pas seulement dans les monuments et les archives. Elle demeure aussi dans les noms inscrits sur les pierres, dans les visites des familles et dans le devoir de mémoire des vivants. À Bobigny, les morts rappellent silencieusement que l'histoire de France s'est aussi écrite dans les vies de ceux qui, venus d'ailleurs, ont fini par reposer sur cette terre.

DÉCLARATION DU RECTEUR

Juifs et musulmans : ce que l'histoire et la foi nous ont appris

Dans une tribune publiée par Le Figaro, Claude Askolovitch rappelle une évidence que l'on finit parfois par oublier : personne ne devrait être sommé de haïr une autre communauté au nom de sa religion. Je partage ce constat, et je voudrais y ajouter la voix de la Grande Mosquée de Paris.

Il y a d'abord une mémoire. Sous l'Occupation, Si Kaddour Benghabrit, fondateur et premier recteur de notre institution, et l'imam Abdelkader Mesli ont aidé des juifs pourchassés à échapper aux rafles. Ils l'ont fait au péril de leur vie, discrètement, sans rien attendre en retour. Ce geste appartient à notre histoire. Il nous oblige encore aujourd'hui.

Il y a ensuite la foi. Moïse, Moussa pour les musulmans, est le prophète le plus souvent nommé dans le Coran. Abraham, Noé, David, Salomon y sont honorés comme ils le sont dans la tradition juive. Le Coran dit de la Torah qu'elle contient « guidée et lumière » (sourate 5, verset 44), et il demande au croyant de ne faire aucune distinction entre les prophètes de Dieu (sourate 2, verset 136). Respecter cet héritage n'est donc pas une politesse que l'on accorde à l'autre. C'est une part de notre propre croyance.

J'en tire une conclusion simple. L'antisémitisme est étranger à l'islam. Un musulman qui invoque sa foi pour justifier la haine des juifs trahit cette foi. Et, dans le même esprit, nul ne doit confondre l'identité juive avec le rejet des musulmans. Les amalgames blessent profondément dans les deux sens, et ils servent toujours eux qui veulent nous diviser. La montée des actes antisémites et des actes antimusulmans dans notre pays ne forme qu'un seul fléau. Il exige une solidarité réciproque.

Je sais que les temps sont mauvais. Les conflits lointains pèsent sur nos quartiers, nos écoles, nos conversations de famille. Les tragédies du 7 octobre 2023, de Gaza et de la Cisjordanie nous bouleversent. Elles ne sauraient être interprétées comme une opposition entre deux appartenances religieuses et devraient nous conduire, après tant de douleurs, à espérer en commun un avenir plus juste et pacifique. Il est tentant de se replier sur sa peine et sa souffrance et de ne plus percevoir celle des autres. C'est précisément là que la fidélité à nos traditions doit nous retenir. Nous pouvons ne pas croire de la même manière. Nous n'avons pas le droit d'oublier que nous partageons la même humanité.

La France a besoin de cette fraternité-là : une fraternité qui ne se contente pas de beaux discours, qui ose la rencontre et le dialogue, qui défend la dignité de l'autre avec la même ardeur que la sienne. Les valeurs de la République et celles de nos religions se rejoignent sur ce point.

Entre juifs et musulmans, la fraternité n'est pas un rêve naïf. Benghabrit et Mesli nous ont montré qu'elle pouvait être vécue, même au pire moment. À nous de la transmettre.

À Paris, le 23 octobre 2026

CHEMS-EDDINE MOHAMED **HAFIZ**

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

DÉCLARATION DU RECTEUR

40 ans après Assise,

poursuivre le chemin du dialogue

Il y a quarante ans jour pour jour, à l'appel du pape Jean-Paul II, des chrétiens, des musulmans, des juifs, des bouddhistes et des hindous se retrouvaient à Assise, en Italie : toutes les grandes religions du monde étaient présentes.

Ce 27 octobre 1986, chacun a jeûné et prié pour la paix. Le pape avait choisi la ville de François d'Assise, en qui les chrétiens reconnaissent l'homme de la pauvreté choisie et de la douceur, le frère de toute la Création. Alors qu'Assise accueille de nouveau cette semaine près de 400 représentants des religions et des cultures, la Grande Mosquée de Paris salue cet anniversaire.

Ce jour-là, nul n'a été invité à renoncer à sa propre prière. Chaque religion a prié dans un lieu distinct, selon son propre rite. Tous ont ensuite marché en silence jusqu'au parvis de la basilique Saint-François. Là, chacun a prié à son tour, sous le regard des autres. Les participants n'étaient pas venus « prier ensemble ». Ils étaient venus « ensemble pour prier ».

Jean-Paul II l'avait dit sans détour en accueillant ses hôtes, le matin même : « Le fait que nous soyons venus ici n'implique aucune intention de chercher un consensus religieux entre nous, ou de mener une négociation sur nos convictions de foi. » Personne n'avait rien à céder. Et pourtant, la rencontre avait un sens : « Notre rencontre atteste seulement, et c'est là sa grande signification pour les hommes de notre temps, que, dans la grande bataille pour la paix, l'humanité, avec sa diversité même, doit puiser aux sources les plus profondes et les plus vivifiantes où la conscience se forme et sur lesquelles se fonde l'agir moral des hommes. »

La Grande Mosquée de Paris se reconnaît dans ces mots. La prière musulmane a ses heures, ses gestes et son orientation. Elle ne se confond avec aucune autre et ne s'impose à personne. Le Coran le dit dans le passage même qu'il consacre à l'orientation de la prière : « À chacun une orientation vers laquelle il se tourne. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Où que vous soyez, Dieu vous ramènera tous vers Lui » (Al-Baqara, 2:148).

Assise n'appartient pas au passé. À Metz, le 28 septembre, devant le pape Léon XIV, la Mosquée de Paris a signé avec les autres cultes de France un appel qui commence par ces mots : « Depuis la rencontre d'Assise, il y a quarante ans, le monde a profondément changé. » Une phrase de ce texte nous oblige : le nom de Dieu « ne peut jamais être invoqué pour justifier la violence et la haine ».

L'année de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris veut donner à cet esprit un prolongement concret. Du 10 novembre au 9 décembre, elle organisera un colloque interreligieux : pendant quatre soirées, juifs, chrétiens et musulmans croiseront leurs regards dans ses murs. La dernière se tiendra le 9 décembre, jour anniversaire de la loi de 1905. Elle prendra la forme d'un dialogue à deux voix avec le cardinal Jean-Marc Aveline, président de la Conférence des évêques de France.

Quarante ans après Assise, la paix reste ce « chantier ouvert à tous » dont parlait Jean-Paul II. La Grande Mosquée de Paris entend y prendre sa part, fidèle à sa foi et respectueuse de celle des autres.

À Paris, le 27 octobre 2026

CHEMS-EDDINE MOHAMED **HAFIZ**

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

القرآن الكريم
برواية ورش عن الإمام نافع

Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

DU 22 AU 29 OCTOBRE 2026

22 oct.

ÉDITION DU NOBLE CORAN POUR NOTRE CENTENAIRE ET TRAVAIL SUR LE PRÊCHE : LE RECTEUR RÉUNIT LES IMAMS

Le recteur Chems-eddine Hafiz a réuni les imams de la Grande Mosquée de Paris pour leur remettre l'édition du Noble Coran, calligraphié par le maître Mohammed Ben Saïd Chérifi, que nous avons réalisée pour notre centenaire.

Lors de cette réunion, il les a remercié pour leur dévouement au service des musulmans et de notre société, insistant sur la maîtrise de la langue française et les invocations de fin de prêche pour la France, instaurées depuis janvier 2025.

Il leur a proposé de continuer à évoquer certains thèmes cruciaux dans leurs prêches, qui résonnent avec des valeurs de l'islam : la citoyenneté, la fraternité, le dialogue interreligieux, la cohésion sociale, le rôle des parents et l'éducation des enfants.

« Les musulmans de France ont besoin d'imams qui les comprennent, qui leur parlent dans leur langue, qui les élèvent et les rassurent » leur a-t-il dit. « La société française, elle, a besoin de voir que l'islam est une source de paix, de responsabilité et de bonté. Ce double témoignage, c'est vous qui le portez ».

Ph © Guillaume Sauloup

Ph © Guillaume Sauloup

23 oct.

CONDAMNATION DE L'ATTAQUE TERRORISTE DANS LES YVELINES

La Grande Mosquée de Paris est profondément bouleversée par l'attaque terroriste commise ce vendredi à Trappes et à La Verrière, dans les Yvelines.

Sous les balles, un homme a perdu la vie et plusieurs personnes ont été blessées, dont une fillette de 12 ans.

Le Parquet national antiterroriste examine la dimension raciste de ce crime. Si cette motivation se confirme, elle nous rappellera tragiquement jusqu'où peut conduire la banalisation des discours de haine qui stigmatisent, déshumanisent, divisent notre société et finissent par légitimer l'inacceptable. Cette accoutumance dangereuse à la haine commence par les mots, empoisonne les esprits, pour finir désormais dans le sang.

En France, nul ne doit avoir à craindre pour sa vie en raison de son origine, de sa couleur de peau ou de sa religion, réelle ou supposée.

Notre République doit demeurer un rempart contre cet appel de l'obscurantisme.

Prions pour les victimes, leurs familles et les habitants choqués par ce drame.

Chems-eddine Hafiz
Recteur de la Grande Mosquée de Paris

24 oct.

CE WEEK-END, CONSTANTINE S'INVITAIT À LA MOSQUÉE DE PARIS

Notre week-end dédié à Constantine a débuté samedi matin.
Le recteur Chems-eddine Hafiz, aux côtés de Florence Berthout, maire du 5e arrondissement de Paris, de S.E.M. Abdelghani Merabet, ambassadeur d'Algérie à l'Unesco, et de Houssam Eddine Hamimid, chargé d'Affaires de l'ambassade d'Algérie à Paris, a inauguré ces nouvelles journées culturelles, après de précédentes consacrées à la Casbah d'Alger, à Béjaïa, à Istanbul et à la Malaisie.
Le recteur a salué un par un tous les exposants, qui font vivre la richesse du patrimoine constantinois, et remercié en particulier Hakima Khodri, à l'organisation de cet évènement.
Deux jours pour découvrir une cité millénaire, ses savoir-faire et ses traditions, transmis de génération en génération, au cœur de la "Ville des Ponts" !

Ph © Guillaume Sauloup

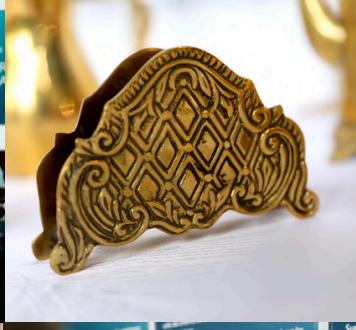

UNE ŒUVRE INSCR
DANS LA MODERN
DE PARIS
LE SACRIFICE
DES COMBATTANTS
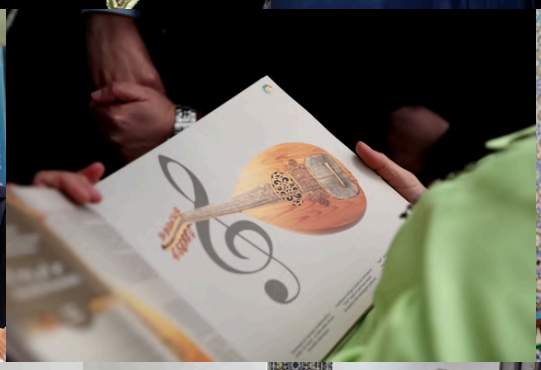

Ph © Guillaume Saulloup

Ph © Guillaume Sauloup

Ph © Guillaume Sauloup

28 oct.

LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS ACCUEILLE LA REMISE DU PRIX ÉCRITURES & SPIRITUALITÉS

La Grande Mosquée de Paris a accueilli l'association Écritures & Spiritualités, qui remettait son prix littéraire 2026 à Maurizio Busca et John Tolan, auteurs de *Safar*, une bande dessinée racontant l'histoire de la traduction et de la compréhension du Noble Coran en Europe, que nous avions présentée à sa sortie lors d'une conférence.

Il s'agit de la 47e édition de ce prix qui récompense un ouvrage dont l'écriture est nourrie des grandes traditions religieuses.

Ph © Guillaume Sauloup

28 oct.

À GENÈVE, LE RECTEUR ET SA DÉLÉGATION PORTENT LA CHARTE DE PARIS ET LE LEADERSHIP FÉMININ

Mercredi 28 et jeudi 29 octobre 2026, le recteur Chems-eddine Hafiz et une délégation de la Grande Mosquée de Paris étaient à Genève.
Au cœur des échanges abordant notamment la question des droits des femmes, la Charte de Paris, fruit d'un travail collectif engagé en 2023 sur l'adaptation du discours religieux en Occident, a été remise successivement à S.E. Mme **Deike Potzel**, ambassadrice de l'Union européenne auprès des Nations unies, à **Claire Thuaudet**, représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Office des Nations unies, à S.E.M. **Akram S. Harahsheh**, ambassadeur du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Office des Nations unies, à **Iván Arjona-Pelado**, président du Comité des ONG sur la liberté de religion ou de conviction, à **Peggy Hicks**, directrice de la Division de l'engagement thématique, des procédures spéciales et du droit au développement au sein du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR) et à S.E.M. **Michel Veuthey**, ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte pour la surveillance et la lutte contre la traite des êtres humains, et observateur permanent adjoint de l'Ordre de Malte auprès de l'ONU.
Cette Charte de Paris formule des positions et des recommandations pour favoriser notamment le vivre-ensemble, la liberté de conscience, le dialogue interreligieux, l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations et contre les extrémismes.
Notre délégation a pris part à des ateliers consacrés aux mécanismes du système onusien et à la place des acteurs confessionnels et de la société civile dans la défense des droits humains, avec Dr Boumédiène Benyahia et Dre Élodie Tranchez, cofondateurs du Geneva Institute for Multilateralism, Human Rights and Faith (GIMHRF), et sur la liberté de religion ou de conviction.
Jeudi, au Palais des Nations, le recteur a participé à la rencontre « Femmes, leadership et Charte de Paris », organisée par le GIMHRF, dans de le cadre de la 93e session du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en présence notamment de la présidente de ce comité, Pr Nahla Haidar.

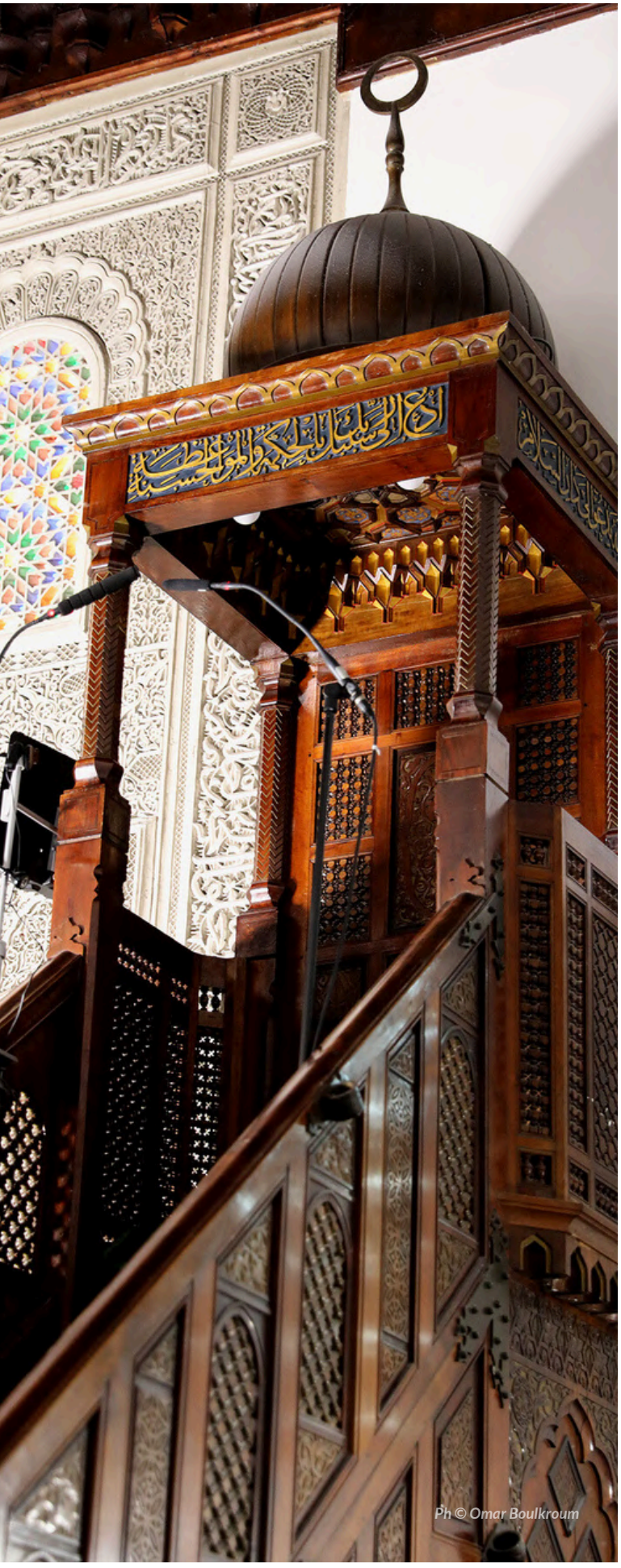

Ph © Omar Boulkroum

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI 23 OCT. 2026

La sérénité, ce trésor perdu à l'ère du matérialisme

« Comment expliquer que nous possédions tant de moyens sans toujours trouver la paix intérieure ? Il nous manque souvent un trésor précieux, la sérénité. »

PAR **CHEIKH RACHID BENCHIKH**

Louange à Allah qui fait descendre la sérénité dans le cœur des croyants. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Seul et sans associé, et que Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messager.

Serviteurs d'Allah, craignez Allah.
Chers frères et sœurs, nous vivons à une époque où tout va vite. Nous avons des voitures, des avions, des téléphones et un confort que les générations passées ne connaissaient pas. Pourtant, nous voyons autour de nous des visages fatigués, des regards inquiets et des esprits préoccupés. Nous nous plaignons des prix, des embouteillages, du manque de temps et parfois même de petites choses. Comment expliquer que nous possédions tant de moyens sans toujours trouver la paix intérieure ? Il nous manque souvent un trésor précieux, la sérénité.
La sérénité, c'est garder un cœur apaisé dans les moments heureux comme dans les épreuves. Elle ne signifie pas que les problèmes disparaissent, mais que la confiance en Allah ﷻ demeure malgré les difficultés. Allah ﷻ dit : « C'est Lui qui a fait descendre la sérénité dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent foi à leur foi. ». Cette paix ne s'achète pas avec de l'argent. C'est un bienfait qu'Allah accorde aux cœurs sincères qui se tournent vers Lui.
L'islam nous apprend à prendre soin de notre corps, mais aussi de notre cœur et de notre âme. Le Prophète Mohamed ﷺ a dit : « Il y a dans le corps un morceau de chair. S'il est sain, tout le corps est sain. S'il est corrom-

pu, tout le corps est corrompu. Il s'agit du cœur. » . Ainsi, notre équilibre intérieur dépend aussi de la foi, de la droiture et de la purification de l'âme.
Pourquoi perdons-nous cette tranquillité ? Parce que la peur de l'avenir nous envahit, que nous manquons parfois de patience devant le malheur et que nous craignons de perdre ce que nous possédons. Le Coran nous rappelle que l'être humain peut se montrer inquiet dans l'épreuve et avare dans l'abondance. Ces attitudes nous empêchent de voir les bienfaits dont nous profitons déjà.
Le Prophète Mohamed ﷺ a dit: « Celui d'entre vous qui se réveille en sécurité chez lui, en bonne santé et avec de quoi se nourrir pour la journée, c'est comme si le monde entier lui avait été donné. ». Apprenons donc à remercier Allah ﷻ pour ce que nous avons, sans laisser nos plaintes nous faire oublier l'essentiel. La satisfaction du cœur ne dépend pas de la quantité de nos biens, mais de notre confiance en Allah et de notre reconnaissance.

Ô Allah ﷻ, remplis nos cœurs de sérénité et aide-nous à accepter Tes décisions avec patience. Je demande pardon à Allah ﷻ.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah ﷻ. Paix et bénédictions sur le Prophète Mohamed ﷺ.

Chers frères et sœurs, pour retrouver la sérénité, veillons à cinq attitudes simples dans notre vie quotidienne.
La première consiste à ne pas nous comparer sans cesse aux autres. Les images que nous voyons sur nos téléphones peuvent nous faire oublier ce qu'Allah ﷻ nous a accordé. Le Prophète Mohamed ﷺ a dit : « Regardez ceux qui ont moins que vous et ne regardez pas ceux qui ont plus que vous. »
La deuxième est de préserver notre langue des plaintes. Remplaçons le mécontentement par la gratitude et prenons l'habitude de louer Allah. Celui qui remercie reconnaît les bienfaits, tandis que celui qui se plaint constamment finit par ne plus les voir.
La troisième est de préserver nos prières, surtout celle de l'aube. Commençons notre journée par le rappel d'Allah avant de nous laisser absorber par nos occupations. Le Prophète Mohamed ﷺ a dit : « Celui qui accomplit la prière de l'aube est sous la protection d'Allah. »
La quatrième est de faire preuve d'indulgence dans nos foyers. Ne transformons pas chaque erreur en dispute. Sachons pardonner les maladresses et laisser passer les petites fautes. Là où règnent la miséricorde et la bienveillance, les cœurs trouvent le repos.
La cinquième est de ne pas vivre dans la peur du lendemain. Travaillons, faisons les efforts nécessaires, puis remettons nos affaires à Allah ﷻ. La confiance en Lui ne nous dispense pas d'agir. Elle nous apprend à avancer sans être écrasés par l'inquiétude.
Rappelons-nous deux exemples de cette confiance. Dans la grotte de Thawr, le Prophète ﷺ rassura Abou Bakr en lui disant : « Ne t'attriste pas, Allah est avec nous. ». Lorsque Moïse, paix sur lui, se trouva face à la mer avec Pharaon derrière lui, il dit : « Non, mon Seigneur est avec moi. Il me guidera. ». Dans ces deux épreuves, l'espérance demeura plus forte que la peur.
Pensons aussi aux enfants et aux familles de Ghaza, confrontés aux bombardements, à la faim et à la perte de leurs proches. Leur souffrance nous rappelle notre devoir de compassion et de solidarité. La prière est essentielle, mais elle doit s'accompagner de toute l'aide que nous pouvons apporter. Gardons également dans nos prières les habitants du Soudan.

Ô Allah, fais descendre Ta sérénité sur les habitants de Ghaza et du Soudan. Protège leurs vies, rassure ceux qui ont peur, nourris ceux qui ont faim et soulage leurs peines. Apaise nos cœurs, réconforte les personnes éprouvées et remplis nos familles de Ta miséricorde.

Ô Allah, protège tous les pays musulmans. Protège aussi la France, son peuple et tous ceux qui y vivent. Fais de ce pays une terre de sécurité, de paix, de coexistence et d'harmonie, où règne la sécurité.

Ce qui reste quand tout passe

Ph © Mumemories

Dans la vie, nous passons beaucoup de temps à vouloir réussir, à améliorer notre situation, à construire quelque chose pour nous-mêmes et pour notre famille. Nous voulons être reconnus, respectés, parfois même admirés et il n'y a rien de mauvais à vouloir avancer dans la vie. Chacun souhaite vivre dignement, mettre ses proches à l'abri du besoin et profiter du fruit de ses efforts.

PAR **NASSERA BENAMRA**

« On ne meurt pas de sa maladie, mais du fait d'être vivant »

MICHEL DE MONTAIGNE,
PHILOSOPHE FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE

Il suffit parfois de regarder autour de nous pour comprendre que rien n'est définitivement acquis. Une personne qui occupait un poste important peut se retrouver sans considération, lorsqu'elle perd son poste, une autre qui occupe une place importante dans nos cœurs, peut être oubliée, une famille autrefois aisée peut connaître des difficultés et quelqu'un que l'on croyait indispensable peut être remplacé du jour au lendemain. La vie nous réserve parfois des surprises que nous n'aurions jamais imaginées. Ce qui nous semblait essentiel hier peut perdre de son importance aujourd'hui.
Que nous soyons croyants ou non, nous savons tous que rien n'est éternel sur cette terre et que nous finirons, un jour, par disparaître. Pourtant, nous vivons parfois comme si nous avions tout le temps devant nous, en oubliant que notre passage ici-bas est limité.

NOUS ACCORDONS TROP D'IMPORTANCE AUX APPARENCES

Nous vivons sur une planète où la réussite se mesure souvent à ce que l'on possède, à la maison que l'on habite, à la voiture que l'on conduit ou à la fonction que l'on occupe. Il arrive même que nous accordions davantage de considération à une personne parce qu'elle est riche, connue ou influente, alors que nous ne prêtons pas toujours attention à celle qui n'a rien à nous offrir en retour.
Cela se remarque dans des situations très simples. Lorsqu'une personne gare sa belle voiture devant une boulangerie et rentre pour acheter des gourmandises, arrivée à la caisse, elle découvre qu'elle a oublié son portefeuille. Le boulanger peut alors la laisser prendre ses courses et payer plus tard.
Mais lorsqu'un petit garçon entre dans cette même boulangerie pour acheter une baguette et qu'il lui manque, par exemple, 20 centimes, on refuse de la lui donner, alors que ses petits frères, à la maison, l'attendent pour souper. Pourtant, lui aussi a peut-être simplement besoin qu'on lui fasse confiance. Sa pauvreté ne devrait pas être une raison pour le traiter différemment.
Nous oublions pourtant que les circonstances peuvent changer, celui qui aide aujourd'hui, peut avoir besoin d'aide demain, et celui que nous regardons de haut peut posséder des qualités que nous ne soupçonnons même pas. La pauvreté ne retire rien à la dignité d'une personne, pas plus que la richesse ne garantit la bonté du cœur.

PRENONS LE TEMPS DE PENSER À L'ESSENTIEL

La vie passe, les situations changent et les personnes que nous aimons ne sont pas éternellement auprès de nous. Nous ne pouvons pas retenir le temps, conserver toutes nos réussites ni éviter toutes les épreuves. Nous pouvons encore choisir ce que nous faisons de chaque journée qui nous est donnée.
Il ne s'agit pas de chercher à être parfait, car personne ne l'est, nous aurons toujours des erreurs à corriger, des paroles que nous aurions pu mieux choisir et des occasions que nous regretterons d'avoir manquées. L'essentiel est peut-être de ne pas cesser de nous remettre en question, d'apprendre de nos erreurs et de faire un peu plus attention à ceux qui vivent autour de nous.
Parfois, nous attendons un événement important pour nous rendre compte de la valeur d'une personne, pour lui dire merci ou pour lui montrer notre affection. Pourtant, nous n'avons pas toujours besoin d'attendre ces moments. Une visite, un appel, une excuse sincère ou un geste de solidarité peuvent déjà faire une différence.

Au bout du compte, nous ne savons pas exactement ce qui restera de notre passage dans la vie des autres. Mais nous pouvons essayer de faire en sorte que notre présence ne soit pas seulement liée à ce que nous avons obtenu, mais aussi à ce que nous avons partagé, aux difficultés que nous avons contribué à alléger et au respect que nous avons témoigné.

PENSER À LA MORT FAIT PARTIE DE LA VIE

Croire que notre existence ait une fin peut nous aider à mieux comprendre la valeur de la vie. Des philosophes, notamment parmi les stoïciens, ont réfléchi à la manière dont la conscience de notre mortalité peut nous apprendre à mieux vivre, au lieu de nous empêcher d'avancer.

Prendre conscience que notre temps est limité nous aide à revoir nos priorités, à accorder plus d'importance à nos proches et à ne pas toujours remettre à demain les choses qui comptent pour nous. Il ne s'agit pas de vivre dans la peur de la mort, mais de ne pas oublier que le temps passe et que certaines occasions ne se présentent pas toujours une seconde fois.

Mais penser à la mort, c'est aussi prendre conscience que nous sommes en vie. Nous continuons à faire des projets, à penser au lendemain et à espérer, même si nous savons que notre passage sur terre n'est pas éternel.

Lorsque tout passe, il reste parfois une parole que l'on n'a jamais oubliée, une main tendue au moment où l'on en avait besoin ou le souvenir d'une personne qui nous a traités avec dignité, alors qu'elle n'avait rien à gagner à le faire.

LA SPIRITUALITÉ, UNE AUTRE FAÇON DE RÉFLÉCHIR À LA VIE

La spiritualité peut aussi nous aider à réfléchir au sens de notre existence et à la manière dont nous souhaitons vivre. Les enseignements des religions monothéistes, le judaïsme, accordent d'importance à la justice, à la bonté, à la solidarité et au respect des autres. La vie n'est pas seulement une question de réussite personnelle ou de biens matériels, elle nous engage aussi dans nos relations avec les autres et dans les choix que nous faisons chaque jour, et surtout sur ce qu'on fait pour suivre le chemin du paradis.

Même en dehors de toute croyance religieuse, chacun peut se demander ce qu'il souhaite transmettre et quelle trace de son passage il veut laisser sur terre. Car au-delà de nos différences, nous avons tous la possibilité de faire du bien autour de nous, d'aider une personne en difficulté, de reconnaître nos erreurs et de traiter les autres avec dignité. Finalement, lorsque tout passe, ce sont peut-être ces valeurs, mises en pratique dans nos actes, qui continuent à vivre dans le souvenir de ceux que nous avons rencontrés.

Si nous commencions dès aujourd'hui à nous demander non pas seulement ce que nous voulons réussir dans la vie, mais aussi ce que nous souhaitons apporter à celle des autres ?

La Toussaint, *une* fête religieuse *qui* ***rassemble*** *autour de l'*amour *qu'on porte aux* défunts

En France, la Toussaint fait partie de ces traditions qui continuent de rassembler les familles, mais derrière cette journée que beaucoup associent aux cimetières et aux chrysanthèmes, il y a aussi une histoire religieuse ancestrale.

Le 1er novembre de chaque année, de nombreuses familles se rendent au cimetière pour déposer des fleurs sur les tombes de leurs proches disparus. Pour certains, c'est un moment de recueillement et de prière, pour d'autres, c'est surtout l'occasion de se souvenir d'un parent, d'un ami ou d'une personne qui a marqué leur vie et dont l'absence se fait parfois encore sentir, même après plusieurs années.

Au fond, que signifie réellement la Toussaint ? Pourquoi la célèbre-t-on le 1er novembre et comment cette fête est-elle entrée dans les habitudes des Français ?

C'EST UNE FÊTE QUI REMONTE AU 5E SIÈCLE DU CHRISTIANISME

La Toussaint est une fête chrétienne célébrée chaque année le 1er novembre par l'Église catholique. Comme son nom l'indique « Tous les Saints », elle est consacrée à tous les saints, connus ou inconnus, que l'Église considère comme ayant vécu dans la fidélité à Dieu et qui sont dé-

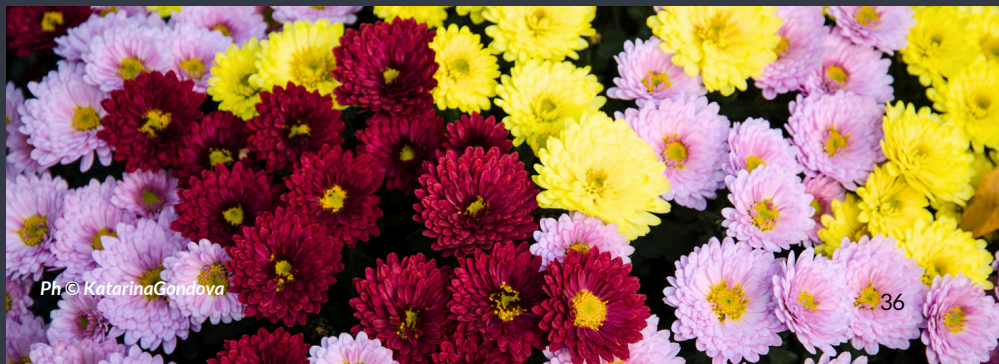

Ph © KatarinaGondova

sormais auprès de lui.
Pour comprendre l'origine de cette fête, il faut remonter aux premiers siècles du christianisme, à une époque où les chrétiens étaient persécutés en raison de leur foi. Certains ont préféré mourir plutôt que de renier leurs convictions et c'est ainsi que les premiers martyrs ont occupé une place importante dans la mémoire des communautés chrétiennes.
Chaque communauté chrétienne avait alors ses propres traditions et ses jours de commémoration. Il devenait donc nécessaire de réunir toutes ces célébrations en une seule fête, afin de rendre hommage à l'ensemble des saints, y compris ceux qui n'avaient pas de date particulière dans le calendrier.
C'est au VIIe siècle que le pape Boniface IV consacre l'ancien Panthéon de Rome au culte chrétien, en l'honneur de la Vierge Marie et des martyrs. Cette étape importante contribue à installer une célébration commune, qui est alors associée au 13 mai. Plus tard, le pape Grégoire III élargit cette fête à tous les saints.
La date que nous connaissons aujourd'hui, le 1er novembre, s'est développée à partir des traditions chrétiennes d'Irlande et d'Angleterre, avant de se répandre dans d'autres régions d'Europe. Au IXe siècle, sous le pape Grégoire IV et à la demande de l'empereur Louis le Pieux, cette date est adoptée à Rome. Depuis, la Toussaint est devenue une fête importante dans le calendrier chrétien.

Pourquoi associe-t-on la Toussaint aux personnes décédées ?
Lorsqu'on parle de la Toussaint en France, on pense immédiatement aux cimetières, aux fleurs déposées sur les tombes et aux familles qui viennent se recueillir devant les sépultures de leurs proches. Pourtant, dans la tradition catholique, la Toussaint et la commémoration des fidèles défunts sont deux célébrations différentes.
Le 1er novembre est consacré à tous les saints, tandis que le 2 novembre est la journée dédiée à la prière pour les personnes décédées. Mais au fil des années, les deux traditions se sont rapprochées dans les habitudes des Français, notamment parce que le 1er novembre est un jour férié. Les familles profitent donc de cette journée pour se rendre au cimetière, parfois de loin, afin d'entretenir les tombes et d'y déposer des fleurs.
Pour beaucoup, cette visite est un moment particulier, car elle permet de faire une pause dans le quotidien et de penser à ceux qui ne sont plus là. On se souvient d'une parole, d'un geste, d'un moment partagé, et parfois même de petites choses qui semblaient ordinaires à l'époque mais qui prennent une autre importance avec le temps.
La mort fait partie de la vie, même si elle reste difficile à accepter lorsqu'elle touche une personne que l'on aime. Chacun vit le deuil à sa manière et il n'est pas toujours facile de trouver les mots pour exprimer ce que l'on ressent. Une visite au cimetière, une prière ou simplement quelques instants de silence peuvent alors représenter une façon de garder un lien avec la personne disparue.
C'est aussi pour cette raison que la Toussaint conserve une place dans la société française, y compris chez des personnes qui ne pratiquent pas la

religion. Au-delà de sa dimension religieuse, elle est devenue un rendez-vous où la mémoire familiale occupe une place importante.

LES CHRYSANTHÈMES, UN SYMBOLE DE LA TOUSSAINT EN FRANCE

A l'approche du 1er novembre, les chrysanthèmes font leur apparition chez les fleuristes, à l'entrée des grandes surfaces et dans les cimetières. Ces fleurs, qui existent en plusieurs couleurs, sont devenues au fil du temps un symbole de l'hommage aux défunts.

Cette tradition ne vient pas directement des origines religieuses de la Toussaint. Elle s'est notamment développée au lendemain de la Première Guerre mondiale. En novembre 1919, à l'occasion de la première commémoration de l'armistice, les autorités françaises souhaitent que les tombes des soldats soient fleuries. Le chrysanthème, qui fleurit à cette période de l'année et résiste relativement bien au froid, est alors particulièrement adapté. Petit à petit, cette fleur s'est installée dans les habitudes des familles qui se rendent au cimetière pour la Toussaint.

UNE JOURNÉE DE PRIÈRE, MAIS AUSSI DE RETROUVAILLES FAMILIALES

Pour les catholiques pratiquants, la Toussaint est d'abord une fête religieuse. Les fidèles se rendent à la messe pour célébrer tous les saints et se rappeler leur exemple. Certains participent également à des offices la veille de la fête. Pour cette année, le 1er novembre coïncide avec le dimanche.

Mais cette journée est aussi l'occasion pour de nombreuses familles de se retrouver. Après la visite au cimetière, certains partagent un repas, évoquent des souvenirs et racontent aux plus jeunes l'histoire de ceux qu'ils n'ont parfois pas connus. Ces moments permettent de transmettre une mémoire familiale et de garder vivants certains souvenirs.

Selon les régions, des traditions particulières existent également autour de cette période. En Corse, on prépare notamment des « salviate », la salviata, des pâtisseries associées aux traditions locales. En Bretagne, certaines coutumes font aussi référence aux gâteaux des âmes, qui rappellent les anciennes pratiques liées à la commémoration des morts. Ces traditions montrent que la Toussaint ne se limite pas à un passage au cimetière, mais elle devient une histoire culturelle qui se transmet d'une génération à l'autre.

COMMENT LA TOUSSAINT EST-ELLE CÉLÉBRÉE DANS LES AUTRES PAYS ?

En Espagne, « el Dia de Todos los Santos » est marqué par les visites aux cimetières et les bouquets déposés sur les tombes. Les familles se réunissent également autour de spécialités sucrées, comme les « Huesos de Santo », que l'on peut traduire par « os des saints ».

En Italie, le 1er novembre est également consacré à tous les saints, tandis que le 2 novembre est associé à la mémoire des défunts. Dans certaines régions, les familles préparent des douceurs traditionnelles en souvenir de leurs proches. En Sicile, des coutumes populaires racontent notamment que les défunts apportent des cadeaux aux enfants durant cette période.

Au Mexique, la célébration du « Dia de los Muertos », les 1er et 2 novembre, prend une forme très différente. Les familles installent des autels décorés de fleurs, de bougies, de photographies et d'offrandes pour accueillir symboliquement les âmes de leurs proches. Les rues se remplissent de couleurs et les rassemblements sont parfois accompagnés de musique et de festivités. La mort y est évoquée avec émotion, mais aussi dans une ambiance qui célèbre la vie et les souvenirs partagés.

En Pologne, les familles se rendent au cimetière pour fleurir les tombes, allumer des bougies et prier. Aux Philippines, cette période est également marquée par de grands rassemblements familiaux. Les proches nettoient les sépultures, déposent des fleurs et partagent des repas, transformant parfois les cimetières en lieux de rencontre.

Ces pratiques sont différentes, mais elles rappellent que le besoin de se souvenir des personnes disparues ne concerne pas uniquement une culture ou une religion. Dans de nombreuses sociétés, les gestes et les cérémonies permettent de garder une place pour les morts dans la vie des vivants.

Au fil des siècles, la Toussaint a conservé sa dimension religieuse tout en prenant une place particulière dans les traditions familiales. Pour les croyants, elle est l'occasion de célébrer tous les saints et de renouveler leur espérance. Pour de nombreuses familles, elle représente surtout un moment pour se souvenir de ceux qui ont partagé leur vie et qui continuent d'occuper une place dans leur cœur.

Ph © Tomas Bravo / Reuters

Le jour où la mort mourra

Ph © kyoshino

Dans l'une des scènes saisissantes de l'au-delà, les habitants du Paradis et ceux de l'Enfer se trouveront face à une réalité qu'ils ont tous connue, sans jamais imaginer qu'elle puisse un jour se présenter à eux sous une telle forme : la mort elle-même.

PAR **CHEIKH ABDELKADER BELABDLI**

Cette mort qui, dans la vie terrestre, mettait un terme aux existences, séparait les êtres chers et laissait derrière elle des cœurs où demeurait vivant le souvenir des disparus. Les générations se sont succédés, les royaumes se sont élevés puis ont disparu, et nul n'a jamais pu échapper à son emprise. Pourtant, le Messager d'Allah ﷺ nous a annoncé qu'un jour viendra où la mort elle-même appartiendra au passé.

Lorsque les habitants du Paradis auront pris place au Paradis et ceux de l'Enfer en Enfer, la mort sera amenée sous la forme d'un bélier blanc et noir, puis placée entre le Paradis et l'Enfer. Un héraut appellera alors les habitants du Paradis. Ceux-ci se dresseront, tendront le cou et regarderont dans sa direction. On leur demandera : « Reconnaissez-vous ceci ? » Ils répondront : « Oui, c'est la mort. » Tous, en effet, l'auront connue. Puis le héraut appellera les habitants de l'Enfer. Eux aussi se dresseront, tendront le cou et regarderont. On leur posera la même question : « Reconnaissez-vous ceci ? » Et ils répondront à leur tour : « Oui, c'est la mort. » Tous l'auront également connue.

Les uns comme les autres auront fait l'expérience de la mort dans leur vie terrestre. Mais leurs destinées auront été bien différentes dans l'au-delà. Les voici pourtant réunis devant un même spectacle. Alors, sous leurs yeux, la mort sera égorgée, et une voix proclamera : « Ô habitants du Paradis ! Désormais, l'éternité, sans plus jamais de mort ! Ô habitants de l'Enfer ! Désormais, l'éternité, sans plus jamais de mort ! »

Une seule et même annonce retentira aux oreilles des deux groupes. Mais pour les habitants du Paradis, elle marquera l'accomplissement suprême de la bonne nouvelle, tandis que, pour les habitants de l'Enfer, elle sera le comble du désespoir. Les premiers auront désormais la certitude que leur félicité ne prendra jamais fin, les seconds perdront jusqu'au dernier espoir de voir un jour leur châtiment s'achever.

El-Boukhari et Mouslim ont rapporté cette scène d'après un hadith d'Abou Sa'id el-Khoudri, qu'Allah l'agrée. A la fin de ce récit, le Messager d'Allah ﷺ récita ce verset du Coran : « Et avertis-les du Jour du Regret, lorsque tout sera décidé, alors qu'ils demeurent dans l'insouciance et ne croient pas. » (Sourate Maryam, 19:39) Il évoqua ainsi l'insouciance des hommes dans leur vie terrestre. Ce verset coranique, cité en conclusion du récit prophétique, révèle le sens profond de cette scène extraordinaire : c'est le Jour du Regret, celui où le sort de chacun sera définitivement scellé, sans qu'il soit encore possible de réparer les manquements du passé. Car ce regret ne naîtra pas simplement de la disparition de la mort, mais surtout de la certitude que le temps d'agir et de choisir sera désormais révolu, et que la rétribution de chacun aura été définitivement fixée.

El-Boukhari et Mouslim ont rapporté cette scène d'après un hadith d'Abou Sa'id el-Khoudri, qu'Allah l'agrée. A la fin de ce récit, le Messager d'Allah ﷺ récita ce verset du Coran : « Et avertis-les du Jour du Regret, lorsque tout sera décidé, alors qu'ils demeurent dans l'insouciance et ne croient pas. » (Sourate Maryam, 19:39) Il évoqua ainsi l'insouciance des hommes dans leur vie terrestre. Ce verset coranique, cité en conclusion du récit prophétique, révèle le sens profond de cette scène extraordinaire : c'est le Jour du Regret, celui où le sort de chacun sera définitivement scellé, sans qu'il soit encore possible de réparer les manquements du passé. Car ce regret ne naîtra pas simplement de la disparition de la mort, mais surtout de la certitude que le temps d'agir et de choisir sera désormais révolu, et que la rétribution de chacun aura été définitivement fixée.

Ce jour-là, ceux qui auront vécu dans l'insouciance mesureront toute la valeur de ces journées qui s'écoulaient autrefois dans leur existence terrestre, ainsi que des occasions qui leur étaient offertes de croire, d'accomplir de bonnes œuvres et de se repentir. Mais une fois le jugement prononcé, ces jours ne reviendront plus, et les occasions perdues ne se présenteront plus jamais. A l'inverse, les habitants du Paradis trouveront dans cette proclamation l'accomplissement parfait de tout ce qu'ils espéraient de la miséricorde d'Allah et de Son agrément.

Dans la vie terrestre, la mort était cette réalité incontournable à laquelle nul être humain ne pouvait se soustraire. Or, voici que le récit prophétique nous révèle que cette réalité elle-même n'est pas éternelle. Si la mort, malgré toute sa puissance, n'est pas destinée à subsister, alors la question dépasse le seul destin de l'homme pour toucher au mystère même de l'existence : qu'est-ce donc qui demeure, et à qui appartient l'éternité ? C'est alors que le Coran apporte une réponse sans équivoque : « Tout ce qui se trouve sur terre est voué à disparaître. Seule subsistera la Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. » (Sourate Er-Rahmān, 55:26-27)

Ainsi, tous ceux qui vivent sur terre sont voués à disparaître, et seul Allah demeure éternellement. Quant à l'homme, sa mort ne marque pas la fin de son existence : au-delà l'attend un Jour où il sera confronté à ce qu'il aura accompli et où son sort sera définitivement fixé. A la lumière de ces deux passages coraniques se révèle une vérité fondamentale sur l'éternité : Allah seul subsiste par Lui-même, si certaines de Ses créatures demeurent éternellement, ce n'est que par Sa volonté et Sa puissance. Ainsi, la mort, qui semblait à l'homme la plus implacable des réalités de son existence, n'échappe elle-même ni à la souveraineté d'Allah ni à Son commandement.

Dans la vie terrestre, les hommes accompagnaient leurs défunts jusqu'à leur dernière demeure, puis revenaient des cimetières vers leurs foyers, comptant désormais un être cher de moins parmi eux. Chaque adieu leur rappelait que d'autres séparations les attendaient au fil des jours. Les visages familiers disparaissaient peu à peu, les lieux autrefois animés par la présence des êtres aimés se vidaient, et les vivants poursuivaient à leur tour le chemin qu'avaient emprunté ceux qui les avaient précédés. Mais en ce Jour, plus aucun cortège funèbre ne s'ébranlera, plus aucune tombe ne sera creusée, plus aucune vie ne touchera à son terme. La page des séparations que les hommes avaient connues sera définitivement tournée. Ne subsistera alors que la rétribution à laquelle leurs œuvres les auront conduits.

Ce que l'homme retrouvera après avoir quitté ce monde, ce ne seront ni les biens qu'il aura accumulés, ni les marques de puissance et de prestige dont il se sera entouré. Tout cela appartient, en effet, à un monde voué à disparaître. Ce qu'il retrouvera, ce sont les œuvres accomplies au fil des jours de son existence, ainsi que les conséquences de ses choix et de ses actes. Car si sa vie terrestre était limitée dans le temps, la portée de sa destinée dans l'au-delà ne saurait se mesurer au nombre des années qu'il aura vécues.

Telle est la vérité saisissante que révèle le Jour du Regret : ce que l'homme devrait redouter par-dessus tout, ce n'est pas tant la venue de la mort que le fait qu'elle le surprenne après qu'il aura laissé s'écouler une part précieuse de sa vie sans en tirer profit, et sans qu'il lui soit désormais possible de rattraper le temps perdu. Il se retrouvera alors, en un Jour où la mort n'existera plus, face aux conséquences irrévocables de ce qu'il aura lui-même accompli.

LE SAVIEZ VOUS? 107

Toussaint, jour des défunts : histoire, mémoires et regard musulman sur nos rites d'adieu

PAR CHEIKH KHALED LARBI

Quand l'automne s'installe et que tombent les feuilles, l'homme cherche un sens à l'absence et au deuil. Des souvenirs d'hier aux prières d'aujourd'hui, chaque rite est une ombre où la mémoire luit.

UNE MÉMOIRE DES SIÈCLES

Dans la tradition chrétienne et le calendrier civil français, les deux premiers jours du mois de novembre célèbrent deux réalités distinctes que l'on confond souvent. Le 1er novembre, jour de la Toussaint, est historiquement consacré à la mémoire de tous les saints, connus et inconnus. Ce n'est que le lendemain, le 2 novembre, que l'Église catholique commémore officiellement les fidèles défunts. Au fil des siècles, la mémoire populaire a réuni ces deux dates en une seule coutume : celle d'honorer la mémoire de ceux qui nous ont quittés en fleurissant les sépultures.

UNE SACRALITÉ DANS LES TRADITIONS RELIGIEUSES

La sacralité du corps après la mort est un point de rencontre fondamental entre les traditions religieuses. En Islam, le respect dû à la personne humaine ne s'arrête pas à son dernier souffle. Le corps du défunt conserve une dignité absolue (Ikram el-mayyit). C'est pour cette raison que la tradition musulmane privilégie la toilette funéraire minutieuse (Ghusl), l'enveloppement dans un linceul épuré (Kafan) et la mise en terre rapide, sans ostentation, pour marquer le retour de l'être vers son Créateur dans la plus stricte égalité.

UN PASSAGE SELON L'ISLAM

Dans la théologie islamique, la mort n'est pas perçue comme un anéantissement absolu de l'existence, mais comme un passage (Barzakh) d'une demeure temporaire vers une demeure éternelle. La tradition enseigne que si les actions d'une personne s'interrompent à son décès, trois portes restent ouvertes pour continuer à lui faire parvenir de la lumière : une aumône continue (Sadaqa jariya), un savoir utile transmis de son vivant, ou un enfant pieux qui prie pour elle.

LA SINGULARITÉ DE LA PRIÈRE MORTUAIRE

La prière mortuaire (Salât el-Janazah) présente une particularité rituelle unique : elle s'accomplit entièrement debout, sans inclinaison (Rukūʿ) ni prosternation (Sujûd). Cette posture spécifique symbolise la dignité de l'être humain devant son Seigneur, mais aussi l'urgence et la solennité de l'intercession commune en faveur de celui qui vient de rendre son dernier soupir.

Derrière la diversité des rites et la singularité des théologies, toutes les traditions partagent une même certitude : la mort rappelle à l'homme la valeur inestimable de la vie. En invitant à se souvenir des défunts, la foi nous rappelle que la mémoire et le bien accompli traversent le temps et survivent à la disparition des corps.

La mort nous sépare-t-elle de la vie, ou nous révèle-t-elle son véritable prix ?

Il est des absences qui nous bouleversent et des adieux qui nous rappellent l'essentiel. Le Coran m'a appris à regarder la mort non comme une simple fatalité, mais comme un rappel de la valeur de la vie, du temps qui nous est accordé et de la responsabilité qui accompagne chacun de nos actes.

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

Ph © Ibrakovic

LE CORAN M'A APPRIS QUE LA MORT DONNE SON PRIX À LA VIE

Allah dit :

« Toute âme goûtera la mort. Et c'est seulement au Jour de la Résurrection que vous recevrez pleinement vos rétributions. »
CORAN, 3 : 185

Le Coran m'a appris que la mort ne distingue ni le riche du pauvre, ni le puissant du faible. Elle nous rappelle que nos biens, nos titres et nos fonctions sont éphémères. Cette certitude ne doit pas nous enfermer dans la peur, mais nous inviter à l'humilité et à la conscience de nos responsabilités.
Allah nous rappelle également qu'Il a créé la mort et la vie afin de nous éprouver et de voir qui de nous accomplit les meilleures œuvres (Coran, 67 :2). Le Coran m'a appris que notre valeur ne se mesure pas à ce que nous possédons, mais à la sincérité de nos intentions et au bien que nous accomplissons.

LE CORAN M'A APPRIS À NE PAS REMETTRE L'ESSENTIEL À DEMAIN

Combien de pardons reportés, de réconciliations repoussées et de paroles d'amour gardées pour un lendemain

incertain ? Le Coran m'a appris que le temps est un dépôt précieux et que certaines occasions ne reviennent jamais. Allah nous rapporte le regret de celui qui, arrivé au terme de sa vie, demande un délai pour faire l'aumône et être parmi les gens de bien (Coran, 63:10). Ce verset m'invite à ne pas attendre la perte pour reconnaître la valeur d'une présence, ni le regret pour réparer une injustice.
Le Prophète ﷺ nous a également conseillé de vivre ici-bas comme un étranger ou un voyageur de passage (Sahih el-Boukhari). Le Coran m'a appris, à la lumière de cet enseignement, à aimer la vie et à construire sans oublier ma destination ultime.

LE CORAN M'A APPRIS QUE LES ŒUVRES SONT NOTRE VÉRITABLE HÉRITAGE

Allah dit :

> « Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde. Cependant, les bonnes œuvres durables ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et suscitent une meilleure espérance. »
> CORAN, 18 : 46

Le Coran m'a appris que tout ce que nous accumulons ne nous accompagne pas dans la tombe. Le Prophète ﷺ nous enseigne que les œuvres d'une personne se poursuivent notamment par une aumône continue, un savoir utile et un enfant vertueux qui invoque Allah pour elle (Sahih Mouslim).
Je ne choisis ni la durée de mon existence ni le jour de mon départ, mais je peux œuvrer dès aujourd'hui pour que mon passage sur terre laisse une trace de bonté, de savoir et de générosité.

LE CORAN M'A APPRIS À PLEURER SANS DÉSESPÉRER

La foi n'efface pas la douleur de la séparation. Elle nous apprend à la traverser. Évoquant son chagrin, le prophète Yaqub dit :

> « Je ne me plains de ma souffrance et de mon chagrin qu'à Allah. »
> CORAN, 12 : 86

Le Coran m'a appris que les larmes ne sont pas une faiblesse et que la tristesse n'est pas incompatible avec la foi. Nous pouvons pleurer ceux que nous aimons, prier pour eux et perpétuer le bien qu'ils nous ont transmis, sans cesser de vivre.
Il m'a appris que le souvenir des défunts doit devenir une invitation à la fidélité, à la transmission et à la bonté, plutôt qu'un enfermement dans l'absence.

LE CORAN M'A APPRIS À ESPÉRER JUSQU'À MON DERNIER SOUFFLE

Allah dit :

> « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. »
> CORAN, 39 : 53

Le Coran m'a appris que le rappel de la mort ne doit pas seulement susciter l'émotion, mais transformer nos comportements. Il m'invite à demander pardon, à réparer mes erreurs, à respecter les droits d'autrui et à accomplir le bien tant qu'il en est encore temps.
Il m'a appris que nous devons vivre entre la conscience de nos responsabilités et l'espérance en la miséricorde divine.

LE CORAN M'A APPRIS À VIVRE EN ME SOUVENANT DE L'ÉTERNITÉ

Au terme de cette méditation, je comprends que le Coran ne m'a pas seulement appris à regarder la mort : il m'a appris à regarder la vie autrement.
Chaque journée est un dépôt, chaque relation une responsabilité et chaque bonne action une occasion de se rapprocher d'Allah. Je ne sais ni quand viendra ma dernière heure ni quelle trace je laisserai derrière moi. Mais je peux choisir, dès aujourd'hui, de laisser moins de blessures et davantage de pardon, moins d'indifférence et davantage d'humanité.
Car la vie s'achève, mais le bien accompli avec sincérité conserve sa valeur auprès d'Allah.

Le Coran m'a appris à ne pas attendre la mort pour comprendre la valeur de la vie, mais à faire de chaque jour une occasion de préparer à l'éternité.

Ph © dieddin alsoub

Halloween

FÊTE DE COUR DE RÉCRÉATION OU CHEVAL DE TROIE ?

Samedi soir, des enfants déguisés sonneront aux portes. Dans beaucoup de familles musulmanes de France, la même discussion aura eu lieu quelques jours plus tôt, parfois à voix basse : on laisse notre enfant y aller ou pas ? La question mérite mieux que les vidéos péremptoires qui refleurissent chaque automne sur les réseaux. Elle mérite mieux en effet que quelques envolées basées sur des « arguments » approximatifs présentés par des influenceurs identitaires qui sont à la connaissance ce qu'Halloween est au Pèlerinage. Sans rire, la question mérite qu'on la prenne au sérieux, c'est-à-dire qu'on l'examine.

PAR **HANANE SAÏDI**

Commençons par dégonfler deux légendes, l'une et l'autre très utiles à ceux qui les propagent. En préambule il faut rappeler ce qu'est vraiment Halloween.
Première légende : ce serait une fête païenne celtique, un rituel druidique déguisé. La filiation avec Samhain, la fête irlandaise marquant la fin des récoltes et l'entrée dans la moitié sombre de l'année, est réelle mais très lointaine. L'historien britannique Ronald Hutton a montré dans ses travaux sur le calendrier festif des îles Britanniques que l'essentiel de ce que nous appelons Halloween s'est construit bien plus tard. Le nom lui-même est chrétien : All Hallows' Even, en d'autres termes « la veille de tous les saints ». La Toussaint est fixée au 1er novembre au VIIIe siècle, étendue à toute l'Église en 835 ; la commémoration des défunts du 2 novembre est instituée vers l'an mil par Odilon de Cluny.
Seconde légende : Halloween serait un rituel satanique. C'est une invention des années 1980, née dans les milieux évangéliques américains et recyclée depuis, avec une remarquable constance, par des prédicateurs musulmans qui n'en connaissent pas l'origine.
La vérité est plus prosaïque comme souvent. La fête moderne est une création irlando-américaine du XIXe siècle. La quête de porte en porte dérive du souling ang-lais, où l'on demandait des gâteaux en échange de prières pour les morts, et du guising écossais. La citrouille a remplacé le navet parce qu'elle poussait mieux en Amé-rique. Et l'industrie du spectacle et du divertissement a fait le reste. En France, Halloween arrive au milieu des années 1990 par la publicité, avec une campagne de France Télécom qui baptise un mobile « Olaween » en 1997. Le soufflé retombe au début des années 2000, avant de revenir par la grande distribution et les réseaux sociaux. Autrement dit : nous n'avons pas affaire à un culte, mais à un produit.

Ph © Mirrorpix

Arrêtons-nous quelques minutes sur l'« argument » du tashabbuh, et ce qu'il cache. L'objection religieuse repose presque toujours en effet sur le même socle : le tashabbuh, l'imitation des non-musulmans. On cite un hadith rapporté par Abû Dâwûd selon lequel celui qui imite un peuple en fait partie. On s'appuie, souvent sans le savoir, sur Ibn Taymiyya, dont l'*Iqtidâ' al-sirât al-mustaqîm* est le texte matriciel de la doctrine de la distinction.

Encore faut-il le lire en situation. Ibn Taymiyya écrit au XIVe siècle, dans un Égypte mamelouke où musulmans, coptes et chrétiens partagent les mêmes rues et, très concrètement, les mêmes fêtes. Son propos est de dresser une frontière confessionnelle là où la vie quotidienne l'avait effacée. Son contemporain maghrébin Ibn al-Hâjj, dans al-Madkhal, fulmine lui aussi contre les musulmans qui célèbrent le Nawrûz ou achètent des gâteaux pour les fêtes chrétiennes. Ces condamnations répétées sont, pour l'historien, la meilleure preuve que la pratique était massive. On ne légifère pas contre ce qui n'existe pas.

La tradition juridique, du reste, est moins unanime que les fatwas en ligne ne le laissent croire. Les juristes classiques distinguaient généralement la participation à un rite religieux, qui engage la croyance, du partage d'un usage social, qui n'engage que la convivialité. Cette distinction s'est perdue, et sa disparition n'est pas un accident. Car posons-nous la question froidement : en permettant à nos enfants de s'adonner aux mêmes jeux, les autorise-t-on à imiter des non-musulmans dans leurs rites ou de s'approprier les codes sociaux et culturels de leurs compatriotes ?

Venons-en à l'alternative : socialisation ou acculturation ?

La question est probablement mal posée. Elle est en partie piégée. En anthropologie, l'acculturation désigne le processus de transformation réciproque qui naît du contact prolongé entre deux groupes. Ce n'est pas un verdict, c'est une description. Le contraire de l'acculturation n'est pas la fidélité à soi, c'est l'isolement. Toute famille installée en France depuis deux générations est acculturée, qu'elle le veuille ou non, et cela commence par la langue dans laquelle ses enfants rêvent. Cela passe par l'école, les médias, la télévision, l'offre culturelle et j'en oublie.

Reste que l'inquiétude des parents n'est pas sans objet. Ce qui peut légitimement les gêner dans Halloween, ce n'est pas une prétendue idolâtrie, c'est le vide. La fête ne transmet rien, ne relie à aucune lignée, ne commémore personne. Elle se vend en rayon mi-octobre et se jette début novembre. Un catholique pratiquant a d'ailleurs les mêmes réserves, lui qui voit une veillée des morts transformée en vente de bonbons.

Le vrai danger d'acculturation ne vient donc pas de ce que l'enfant fait le 31 octobre. Il vient de ce qu'il n'a pas le reste de l'année. Un enfant dont la famille vit un Aïd qui compte, avec ses odeurs, ses visites, ses rituels, ses morts qu'on nomme, peut se déguiser en squelette sans que son identité vacille. Un enfant dont le seul repère festif est une citrouille en plastique a effectivement un problème lorsque les parents veulent lui donner une « éducation musulmane », mais Halloween en est le symptôme et non la cause.

Il faut enfin nommer l'usage politique de cette affaire. Pour les courants qui pensent l'appartenance sur le mode du walâ' wa-l-barâ', l'alliance avec les siens et le désaveu des autres, Halloween est une aubaine. Voilà un marqueur de séparation qui ne coûte rien, ne demande aucune science, et produit un effet immédiat. Même mécanique que pour les vœux de fin d'année ou les anniversaires. On construit de l'identité par soustraction, parce que c'est la méthode la plus économique qui soit.

Et le résultat mérite d'être regardé en face. L'enfant qu'on retient à la maison pendant que sa classe défile n'apprend aucune théologie. Il apprend qu'il n'est pas tout à fait d'ici. C'est une leçon qui, elle, se retient très longtemps. On lui apprend qu'il doit être étranger dans son pays. On l'oblige à naître ici, à vivre ici, à grandir ici et on l'oblige à ne pas se sentir d'ici, y compris lorsqu'il est question de sujets que l'on peut légitimement désigner comme dérisoires.

Ma conviction, à la fin : une fête ne devient un vecteur d'acculturation que lorsqu'elle vient combler un manque. Comblez le manque, et il ne restera qu'une soirée déguisée. Mes enfants fêtent l'aïd, font le ramadan et sont autorisés à se rendre chez les voisins pour réclamer quelques bonbons avec leurs amis. Ils font tout ça, parce qu'ils sont Français et ils sont musulmans. Et les deux ne se contredisent pas et ne se télescopent pas. Jamais.

Ph © Paul Tamas's

Que dit la Bible sur la mort ?

En cette semaine de la Toussaint et du jour des défunts, les chrétiens se souviennent de leurs proches disparus. Mais que dit la Bible elle-même de la mort ? Longtemps, elle en parle avec une sobriété proche du Coran, avant d'oser l'espérance de la résurrection.

PAR **RAPHAËL GEORGY**

«Tout ce qui est sur la terre est appelé à disparaître. Seul demeure le Visage de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse» (Coran 55, 26-27). Ces deux versets ont un air de famille avec la Bible. «(Le ciel et la terre) disparaîtront, mais toi, tu subsisteras, ils s'useront tous comme un vêtement (...) Mais toi, c'est toi: tes années ne finiront pas», dit le Psaume 102 (versets 27-28).

Angelika Neuwirth, grande spécialiste allemande du Coran, rapproche de ces versets le Psaume 104. Dieu y reprend leur souffle aux créatures: «ils périssent et retournent à leur poussière (...) Que la gloire du Seigneur subsiste toujours!» (Psaume 104, 29-31).

Le verbe hébreu de la Genèse est celui du potier: Dieu façonne l'homme. Il prend pour cela «de la poussière de la terre», puis lui insuffle «un souffle de vie» (Genèse 2, 7). À la fin, le chemin s'inverse: «tu es poussière, et tu retourneras à la poussière» (Genèse 3, 19). Plus tard, un sage désabusé, Qohèleth (l'Ecclésiaste), distingue ce qui retourne à la terre et ce qui retourne à Dieu: «la poussière retourne à la terre (...) le souffle retourne à Dieu qui l'a donné» (Qohèleth 12, 7). En apprenant un décès, un musulman dit à peu près la même chose: «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons» (Coran 2, 156).

Pendant des siècles, la Bible juive ne promet guère plus. Au shéol, sous la terre, justes et méchants partagent le même silence. Le Psaume 6 s'en inquiète: «dans le séjour des morts, qui te célébrera?» (verset 6). Mourir vieux, entouré des siens, voilà la bonne mort. Abraham s'éteint «âgé et rassasié», et il est «réuni aux siens» (Genèse 25, 8).

Avec lui surgit une question très actuelle: où reposer? En Canaan, la première terre qu'il acquiert est une tombe, pour Sara. Il l'achète en se disant «un immigré et un résident temporaire» (Genèse 23, 4). Ses fils Isaac et Ismaël l'y enterreront ensemble (Genèse 25, 9). Mourant en Égypte, Jacob fait jurer à Joseph de l'enterrer auprès de ses pères. Joseph, plus tard, demandera qu'on emporte ses ossements. Quant à Moïse, le plus grand des prophètes d'Israël, «personne ne sait où est sa tombe, jusqu'à ce jour» (Deutéronome 34, 6). Sur ce point, la Bible ne tranche pas.

Elle ne cache pas plus le chagrin. Avant de chercher une tombe, Abraham vient «se lamenter sur Sara et la pleurer» (Genèse 23, 2). Devant le tombeau de son ami Lazare, «Jésus fondit en larmes» (Jean 11, 35).

L'espérance d'un au-delà naît tardivement, et dans la persécution. Vers 167 avant notre ère, le roi grec Antiochus IV, qui règne depuis Antioche, interdit le sabbat et la circoncision. Ceux qui désobéissent sont mis à mort. Dieu peut-il laisser à la poussière ceux qui sont morts pour lui? Le livre de Daniel refuse que la mort l'emporte: «Une multitude, qui dort au pays de la poussière, se réveillera (...) les uns pour la vie éternelle et les autres pour le déshonneur» (Daniel 12, 2). La poussière de la Genèse n'est plus une fin. Au temps de Jésus, le débat est toujours vif. Les pharisiens croient à la résurrection. Les sadducéens, issus de l'aristocratie des prêtres du Temple, la nient (Actes 23, 8). Le Coran résume cette idée en un verset: «C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore» (Coran 20, 55).

Reste la foi des chrétiens en la résurrection de Jésus. Sur

La Toussaint, par Émile Friant, 1888

ce point capital, les Évangiles se montrent d'une étonnante discrétion. Nul n'y décrit l'instant de la résurrection. Les femmes trouvent le tombeau vide, et la fin la plus ancienne de l'Évangile de Marc se clôt sur leur silence : « elles ne dirent rien à personne, car elles avaient peur » (Marc 16, 8). Puis ses proches ne le reconnaissent pas. Sur la route d'Emmaüs, deux disciples font chemin avec Jésus sans savoir qui il est, à peine l'ont-ils reconnu qu'« il disparut de devant eux » (Luc 24, 31). Marie de Magdala, une disciple, le prend pour le jardinier. Il entre chez ses disciples toutes portes closes (Jean 20, 26). Pourtant il leur montre ses mains : « palpez-moi et regardez, un esprit n'a ni chair ni os » (Luc 24, 39). Paul risquera une expression paradoxale : pour lui, les ressuscités, à la suite de Jésus, reçoivent un « corps spirituel » (1 Corinthiens 15, 20 et 44).

Ce n'est pas la vie d'avant qui recommence. Lazare, au contraire, sortait de son tombeau encore « les pieds et les mains liés de bandelettes » (Jean 11, 44) ; il retrouvait sa maison, ses sœurs, et une vie qui finirait un jour. Ce n'est pas le cas du Jésus ressuscité selon la Bible, qu'on ne retient pas. Comme pour suggérer que la résurrection n'est pas une restauration, mais une présence d'une autre nature. Marie de Magdala voudrait le garder près d'elle, il l'arrête : « Cesse de t'accrocher à moi » (Jean 20, 17). Le Coran, on le sait, raconte autrement la fin de Jésus. Jésus n'y est « ni tué ni crucifié », et « Allah l'a élevé vers Lui » (Coran 4, 157-158). Si chrétiens et musulmans ne partagent pas le même récit de la crucifixion, ils ont en commun d'affirmer que Dieu n'abandonne pas un innocent comme lui.

Face au mystère de la mort, les chrétiens, comme les musulmans, croient que l'ultime parole appartient à Dieu : « Il essuiera toute larme de leurs yeux, la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur » (Apocalypse 21, 4).

découvrons
LA JEUNESSE FRANÇAISE *-là* DE CONFESSION MUSULMANE

47

DIALOGUE AU SEUIL DE L'ÉTERNITÉ

PAR **CHEIKH ABDELALI MAMOUN**

Ph © Barcin

Dans le calme d'un service de soins palliatifs, où le temps semble ralentir devant la fragilité humaine, Fouad, un jeune homme au regard grave, s'entretient avec le docteur BLOCH, médecin habitué à accompagner les malades jusqu'aux derniers instants de leur existence.

Fouad :
— Docteur, vous côtoyez chaque jour la mort. Comment parvenez-vous à regarder en face cette réalité que tant d'hommes s'efforcent d'oublier ? Le Coran nous rappelle : « Toute âme goûtera la mort » (Coran, 3:185). Cette vérité, si souvent repoussée, n'est-elle pas pourtant la seule certitude que nul ne peut éluder ?

Dr Bloch :
— Vous avez raison. La mort est notre horizon commun, mais chacun tente de l'éloigner de sa pensée. Au fil des années, j'ai compris que mon métier ne consistait pas seulement à soigner un corps, mais aussi à accompagner une personne, avec son histoire, ses peurs, ses espérances et parfois ses regrets. Je ne peux pas toujours guérir, mais je peux soulager, écouter et demeurer présent. Les soins palliatifs ne signifient pas l'abandon : ils sont une autre manière de prendre soin, lorsque la guérison n'est plus possible.

Fouad :
— Votre parole me rappelle ce verset : « Toute chose est vouée à disparaître, sauf Sa Face » (Coran, 28:88). Et ailleurs : « Tout ce qui est sur elle (la terre) doit disparaître, tandis que subsistera la Face de ton Seigneur, pleine de majesté et de noblesse » (Coran, 55:26-27). L'homme bâtit, accumule, conquiert et s'attache à ce qu'il possède, comme s'il pouvait arrêter le cours du temps. Pourtant, rien ne lui appartient éternellement.

Dr Bloch :
— C'est précisément ce que m'ont enseigné les chambres de mes patients. Certains ont passé leur vie à poursuivre la réussite, la reconnaissance ou la richesse. Au seuil de la mort, ce sont souvent un visage aimé, une main tenue, une parole de pardon qui prennent toute leur valeur. Montaigne nous invitait à apprivoiser la pensée de la mort pour mieux apprendre à vivre. Mais il faut parfois attendre les derniers jours pour comprendre combien une présence silencieuse peut être plus précieuse que les plus beaux discours.

Fouad :
— Le Coran nous enseigne également : « Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde, mais les bonnes œuvres durables ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et suscitent une meilleure espérance » (Coran, 18:46). Ce que nous possédons finit par nous échapper, ce que nous donnons sincèrement peut, lui, continuer à porter ses fruits. Le Prophète ﷺ a dit que, lorsque le fils d'Adam meurt, ses œuvres cessent, à l'exception notamment d'une aumône continue, d'un

savoir utile et d'un enfant vertueux qui invoque Dieu pour lui (rapporté par Muslim).

Dr Bloch :

— Voilà une perspective qui donne à la vie une profondeur singulière. Dans mon service, j'ai vu des familles se réconcilier après des années de silence, des enfants demander pardon à leurs parents et des mourants trouver l'apaisement dans une parole attendue depuis longtemps. La médecine peut administrer un traitement, atténuer une douleur et accompagner une respiration, elle ne peut pas réparer seule toutes les blessures de l'existence. Il arrive que l'essentiel se joue dans ce qui ne figure sur aucune ordonnance.

Fouad :

— La foi ne nous dispense pas de souffrir. Elle nous apprend plutôt à traverser l'épreuve sans perdre tout espoir. Lorsque le malheur les atteint, les croyants disent « Nous appartenons à Dieu et c'est vers Lui que nous retournerons » (Coran, 2:156). Ces mots ne suppriment ni les larmes ni le chagrin, ils rappellent que notre existence est un dépôt confié, et non une propriété dont nous pourrions disposer éternellement.

Dr Bloch :

— Je l'ai appris auprès de patients de toutes convictions. Certains trouvent leur paix dans la prière, d'autres dans la présence de leurs proches, d'autres encore dans le souvenir d'une vie qu'ils estiment avoir bien vécue. Mon rôle n'est pas d'imposer une réponse à leurs interrogations, mais de respecter ce qui leur permet de demeurer eux-mêmes jusqu'au bout. La dignité d'une personne ne diminue pas lorsque ses forces s'éteignent, ni lorsque son corps ne peut plus répondre à sa volonté.

Fouad :

— Et le Prophète ﷺ nous a enseigné que Dieu ne regarde pas seulement nos apparences ni nos biens, mais nos cœurs et nos actes (rapporté par Mouslim). Cette parole nous invite à considérer le malade autrement que par sa dépendance ou son déclin. Il demeure un être humain dont la valeur ne se mesure ni à son autonomie, ni à sa productivité, ni à la durée de sa vie.

Dr Bloch :

— Oui. La société admire souvent ceux qui agissent, produisent et réussissent. Pourtant, auprès d'un mourant, nous découvrons une autre mesure de la grandeur : savoir écouter, ne pas détourner les yeux, accepter le silence et rester présent lorsque nous n'avons plus de solution à proposer. Nous ne maîtrisons pas tout. Cette limite, loin de rendre notre travail inutile, lui donne peut-être son humanité la plus profonde.

Fouad :

— Alors, docteur, peut-être faut-il comprendre que la mort ne nous demande pas seulement ce que nous avons accompli, mais aussi ce que nous avons aimé, pardonné et transmis. La Face de Dieu demeure lorsque nos œuvres terrestres s'effacent. Et si nous ne pouvons retenir ceux que nous aimons, nous pouvons encore les accompagner avec tendresse, invoquer pour eux et faire de leur souvenir une source de bien.

Dr Bloch :

— C'est une leçon que je redécouvre chaque jour. Je ne peux abolir la mort, mais je peux contribuer à ce que personne ne l'affronte dans une solitude évitable. Vous ne pouvez retenir éternellement ceux que vous aimez, mais vous pouvez leur offrir votre présence, votre patience et votre amour. Entre ces deux limites se dessine notre responsabilité commune : soulager ce qui peut l'être, réparer ce qui peut encore l'être et accueillir avec humilité ce qui nous dépasse.

Ainsi, dans cette chambre où le jour décline, le jeune homme et le médecin demeurent un instant silencieux. L'un porte la lumière de sa foi, l'autre la sagesse acquise au chevet des mourants. Tous deux comprennent que la vie, si brève soit-elle, conserve une valeur immense jusqu'à son dernier souffle. Seule demeure la Face de Dieu, mais, durant le temps qui nous est confié, nous pouvons encore laisser sur cette terre les traces d'une humanité plus juste, plus compatissante et plus fraternelle.

Toilette mortuaire rituelle musulmane : la Mosquée de Paris assure deux formations par an

PAR **NASSERA BENAMRA**

Ph © slowsky9066

En islam, la toilette mortuaire rituelle (غسل الميت) occupe une place importante dans les rites funéraires. Elle consiste à laver le corps du défunt selon des prescriptions religieuses précises, dans le respect de sa dignité, avec pudeur, bienveillance, discrétion et considération. Au-delà du geste matériel, elle représente un acte de respect envers la personne décédée et s'inscrit dans l'accompagnement spirituel qui précède son inhumation. Dans la tradition musulmane, la mort est considérée comme le passage de la vie terrestre vers l'au-delà. Les rites funéraires permettent ainsi d'honorer le défunt tout en accompagnant ses proches dans cette épreuve.

La toilette mortuaire constitue une obligation collective en islam, connue sous le nom de « fard kifâya », c'est à dire elle incombe à la communauté musulmane et est considérée comme accomplie dès lors qu'un nombre suffisant de personnes s'en acquitte. Sa réalisation nécessite une connaissance des principes religieux qui l'encadrent, ainsi que des gestes appropriés pour préserver l'intégrité du corps et garantir le respect de l'intimité du défunt. Elle est traditionnellement effectuée par des personnes du même sexe que celui-ci, dans des conditions de pudeur et de confidentialité strictes. Des exceptions existent selon les liens familiaux et les situations particulières, conformément aux règles religieuses applicables.

La toilette se déroule dans un espace adapté, qui peut être une salle dédiée au sein d'un établissement funéraire, une chambre mortuaire, un autre lieu approprié ou même dans la maison du défunt. Les personnes chargées de cette mission doivent disposer du matériel nécessaire et respecter les règles d'hygiène et de protection indispensables. Elles procèdent au lavage avec douceur et atten-

tion, en veillant à préserver la pudeur du défunt et à limiter l'exposition de son corps. Les gestes sont accomplis avec retenue et dans le respect des prescriptions religieuses. Le corps est lavé autant que nécessaire, généralement selon un nombre impair de lavages, puis séché avant d'être enveloppé dans un linceul, appelé « Kafan », traditionnellement constitué de tissu blanc et dépourvu d'ornements. Cette étape marque la fin de la préparation rituelle du défunt avant la prière funéraire et l'inhumation. La préparation du corps comprend ainsi plusieurs étapes essentielles à commencer par la mise en place du défunt dans des conditions adaptées, le respect des règles de pudeur, le lavage rituel, le séchage et la mise en linceul. Chacune d'elles demande des connaissances spécifiques et une attention particulière. Selon l'état du corps et les circonstances du décès, certaines modalités peuvent être adaptées, notamment lorsque le lavage à l'eau n'est pas possible. Les soins de conservation, quant à eux, soulèvent des questions religieuses et réglementaires particulières, leur mise en œuvre doit être examinée au regard des prescriptions applicables et de la législation en vigueur.

Dans la tradition musulmane, les funérailles sont généralement organisées dans les meilleurs délais, sous réserve des démarches administratives et des obligations légales applicables. Après la toilette et la mise en linceul, la prière funéraire est accomplie, puis le défunt est conduit vers son lieu d'inhumation. La communauté et les proches se réunissent pour accompagner la famille, présenter leurs condoléances et invoquer la miséricorde divine pour la personne décédée. Ces rites témoignent de l'importance accordée, en islam, à la solidarité, au respect des défunts et à l'accompagnement des familles endeuillées.

DES SESSIONS DE FORMATION PROPOSÉES PAR LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Consciente de l'importance de ce rite et de la nécessité de transmettre les connaissances qui lui sont associées, la Grande Mosquée de Paris organise régulièrement des sessions gratuites d'initiation et de formation à la toilette mortuaire rituelle musulmane.

Ces sessions ont pour objectif de familiariser les participants avec les principes fondamentaux de la toilette mortuaire, les prescriptions religieuses qui l'encadrent et les gestes nécessaires à sa réalisation dans le respect de la dignité du défunt. Elles contribuent à la transmission d'un savoir religieux et pratique essentiel à l'accomplissement des rites funéraires musulmans.

Les formations sont ouvertes aux hommes et aux femmes, sur des créneaux distincts, sous réserve des places disponibles. Elles offrent l'occasion d'approfondir ses connaissances et de mieux comprendre les responsabilités liées à cette pratique, qui requiert à la fois rigueur, discrétion, bienveillance et respect.

Pour connaître les prochaines dates et les modalités d'inscription, les personnes intéressées sont invitées à consulter les plates formes digitales de la Grande Mosquée de Paris.

SABIL AL-IMAN

éclats spirituel de la semaine

126

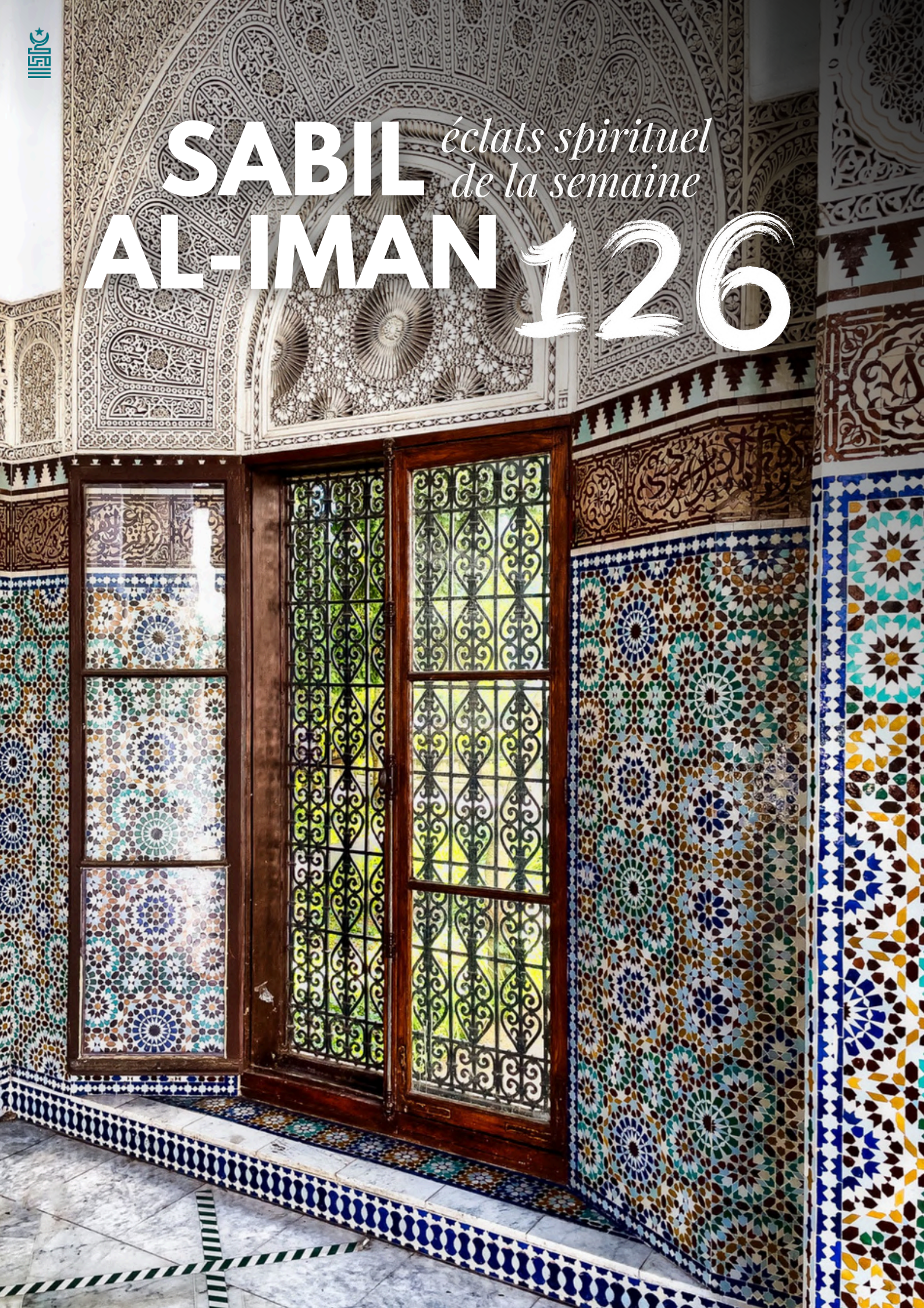

Ce qui demeure lorsque tout passe

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

Quand le vent du destin balaye nos illusions, et que l'ombre du temps éteint nos passions, l'âme cherche la clé de ce monde éphémère, pour ancrer son espoir dans l'éternelle lumière.

LA CONDITION HUMAINE FACE AU TEMPS

Dans un monde obsédé par la vitesse, la productivité et la possession matérielle, aborder la question de la finitude humaine ressemble souvent à un acte de résistance intellectuelle. Nous construisons des empires de verre et de béton, nous accumulons des biens, nous planifions nos décennies futures comme si le temps nous appartenait de droit. Pourtant, la réalité rattrape inévitablement chaque trajectoire individuelle.

Le Coran pose un constat d'une lucidité saisissante sur la nature éphémère de notre monde : « Tout ce qui est sur elle doit disparaître, tandis que subsistera le Visage de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. » (Er-Raḥmān, 55 :26-27)

Ce verset ne constitue pas un appel au renoncement ou au pessimisme. Au contraire, il établit une hiérarchie fondamentale entre ce qui est caduc et ce qui est pérenne. L'écrivain et théologien El-Ghazali expliquait dans son *Ihyâ' 'Ouloum Ed-Din* que la méditation sur la finitude n'a pas pour but de dégoûter l'homme de la vie, mais de l'empêcher d'investir son cœur dans ce qui ne peut le combler durablement. Lorsque nous comprenons que tout passe, nous apprenons à chérir ce qui reste.

LA NOBLESSE DU DEUIL : ENTRE DOULEUR ET ESPÉRANCE

La foi islamique n'exige nullement de l'être humain une insensibilité stoïcienne face à la perte. Pleurer la disparition d'un être cher n'est pas un signe de faiblesse spirituelle ni une contestation du décret divin (Qadar), mais l'expression de la miséricorde que le Créateur a déposée dans le cœur des hommes.

L'exemple le plus émouvant nous vient directement du Prophète Mohammed ﷺ lors de la mort de son jeune fils Ibrahim. Les larmes aux yeux, il prononça ces paroles restées gravées dans la mémoire musulmane : « L'œil pleure, le cœur est attristé, mais nous ne disons que ce qui agrée à notre Seigneur. Et par ton départ, Ô Ibrahim, nous sommes profondément affligés. » (Rapporté par El-Boukhari et Mouslim).

Ph © Guillaume Sauloup

Ce hadith illustre l'équilibre parfait entre l'émotion légitime du deuil et l'alignement spirituel. La foi ne masque pas la douleur, elle lui donne un cadre, une dignité et un sens. Comme le soulignait Victor Hugo dans ses écrits sur la mémoire : « Ceux qui ne sont plus ne sont pas absents, ils sont des invisibles. »
Pour le croyant, ces « invisibles » ne sont pas tombés dans le néant, mais ont devancé leurs proches dans la demeure de la paix.

L'ILLUSION DE L'ACCUMULATION ET LA RÉALITÉ DE L'EMPREINTE

Au quotidien, l'être humain consacre une énergie considérable à bâtir des sécurités matérielles. Pourtant, au moment du grand départ, la rupture est absolue. Le Prophète ﷺ a résumé cette réalité à travers un enseignement d'une grande sobriété : « Trois choses accompagnent le défunt jusqu'à sa tombe : sa famille, ses biens et ses œuvres. Deux s'en retournent et une seule reste avec lui : sa famille et ses biens s'en retournent, seules restent ses œuvres. » (Rapporté par El-Boukhari et Mouslim).
Considérons deux manières d'habiter le monde. On peut passer sa vie à accumuler des titres de propriété, des comptes en banque et des diplômes prestigieux sans jamais irriguer la vie de son entourage. A la mort, ces richesses sont redistribuées ou oubliées. A l'inverse, l'individu qui utilise ses ressources et son temps pour réconcilier deux familles brisées, parrainer l'éducation d'un orphelin, planter un arbre dont l'ombre profite aux voyageurs, ou transmettre un savoir utile, laisse une empreinte vivante.
C'est là tout le sens du concept coranique de la Sadaqa Jariya (l'aumône continue). Le corps physique disparaît, mais le bien semé continue de porter ses fruits dans le monde des vivants.

LA BOUSSOLE DE NOS CHOIX QUOTIDIENS

Savoir que tout passé transforme radicalement notre rapport aux autres et au temps présent. La conscience de la finitude devient une règle d'éthique pratique.

- Pardonner sans attendre : Retenir une rancœur, c'est alourdir son propre cœur pour des offenses qui s'éteindront avec le temps.
- Exprimer son affection : Ne pas reporter à demain les paroles de gratitude envers ses parents, son conjoint ou ses enfants.
- Assainir ses transactions : S'assurer de n'avoir lésé personne, de rendre les dépôts (El-Amanat) et d'apaiser les litiges avant que la porte ne se ferme.

Le Coran nous rappelle la valeur inestimable de chaque instant à travers cet avertissement salutaire « Afin que chaque âme voie ce qu'elle a avancé pour demain. Et craignez Allah, car Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. »(El-Hashr, 59 : 18).

VIVRE DEBOUT, ESPÉRER SEREINEMENT

La perspective de l'au-delà n'est pas une fuite du monde, mais un engagement accru dans la cité. C'est parce que chaque acte compte comme le poids d'un atome que le croyant s'investit avec excellence (Ihsân). La mort ne sépare pas les êtres dans l'absolu, elle suspend momentanément la rencontre, en laissant aux vivants la noble responsabilité de prier pour leurs défunts et de poursuivre leurs bonnes œuvres.
Comme l'écrivait le poète et philosophe Mohamed Iqbal : « Le croyant ne craint pas la fin du voyage, car il sait que la graine qu'il a plantée en terre fleurira sous un autre ciel. »

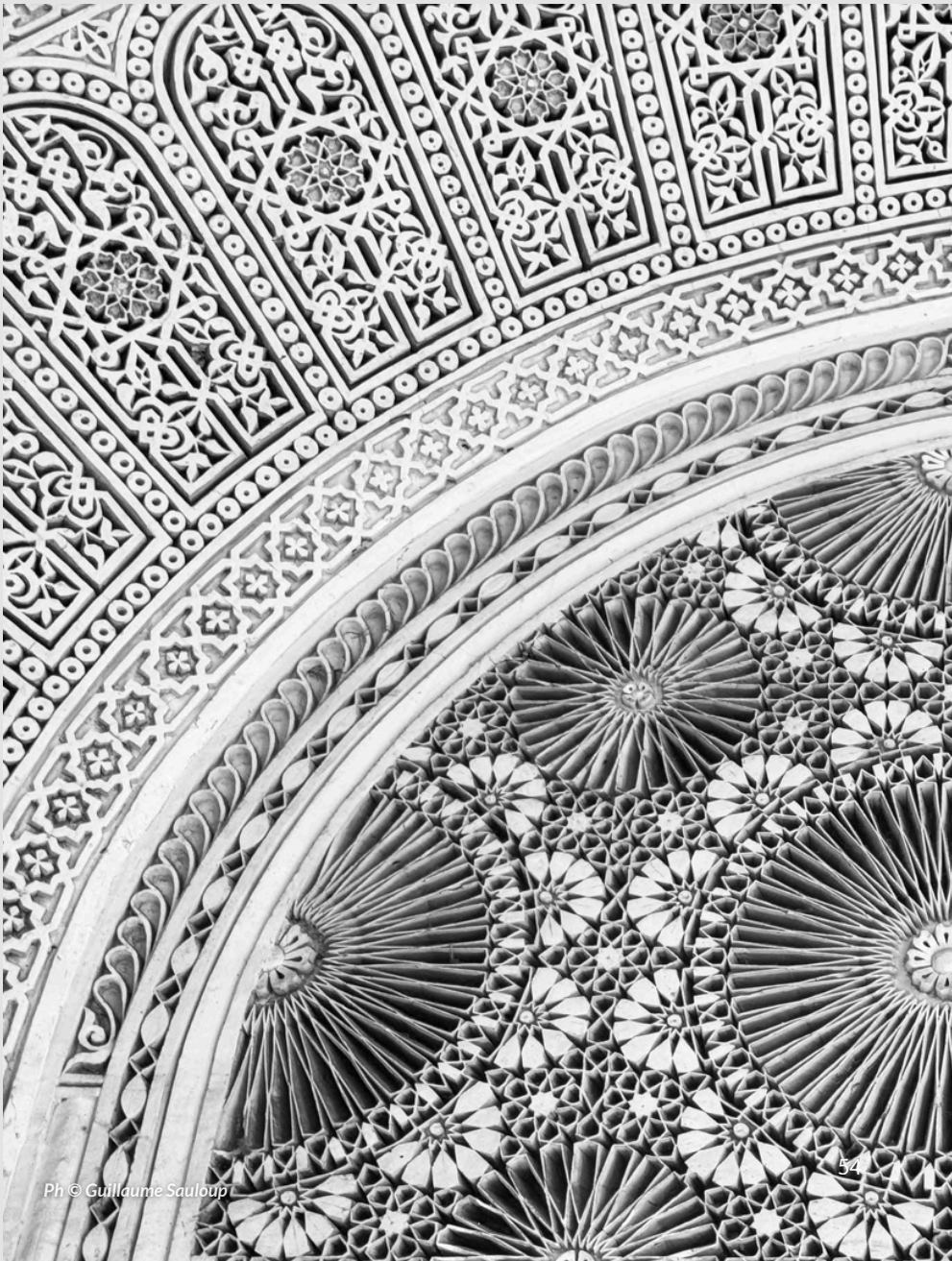
Ph © Guillaume Sauloup

Invocation

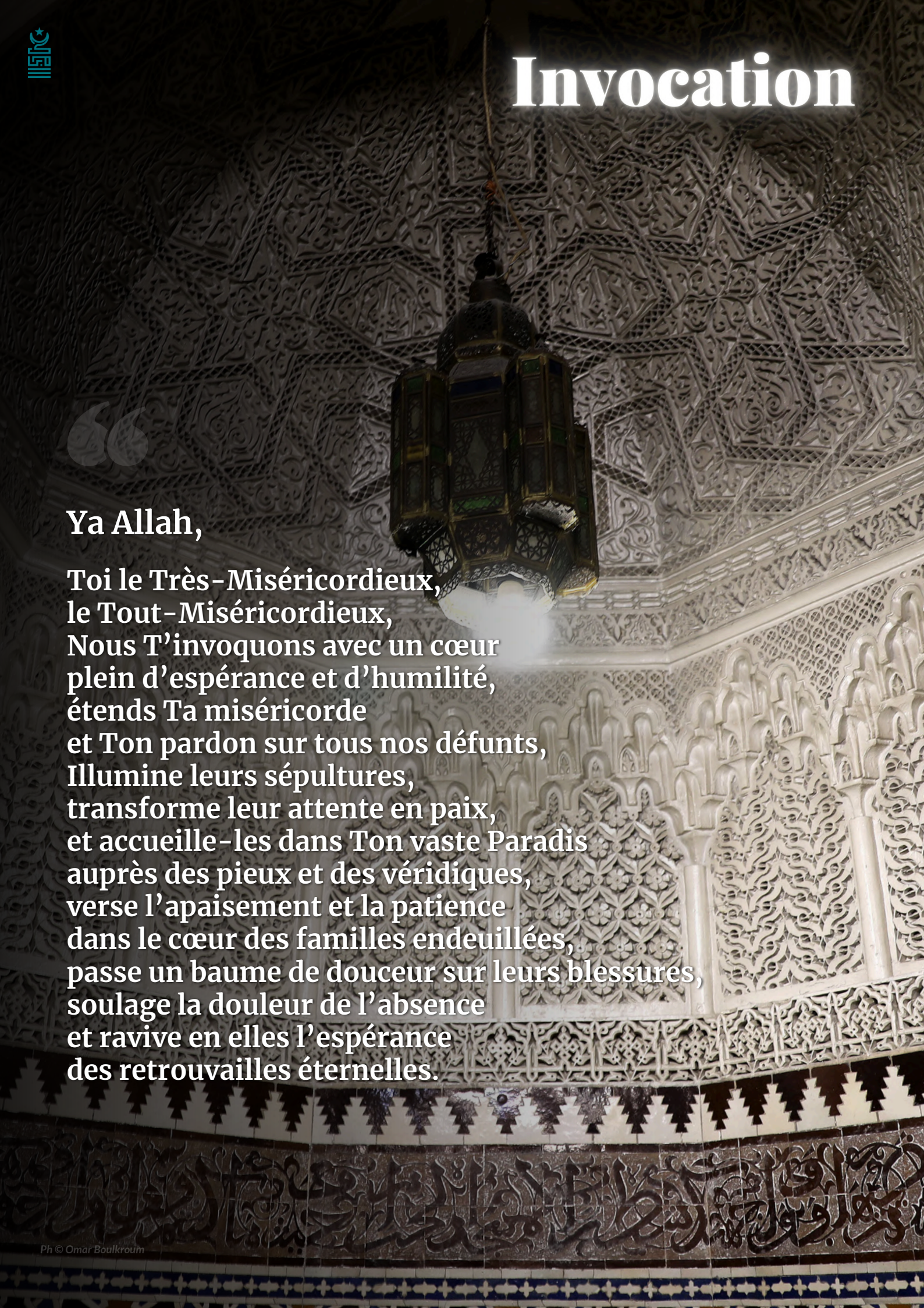

Ya Allah,

Toi le Très-Miséricordieux,
le Tout-Miséricordieux,
Nous T'invoquons avec un cœur
plein d'espérance et d'humilité,
étends Ta miséricorde
et Ton pardon sur tous nos défunts,
Illumine leurs sépultures,
transforme leur attente en paix,
et accueille-les dans Ton vaste Paradis
auprès des pieux et des véridiques,
verse l'apaisement et la patience
dans le cœur des familles endeuillées,
passe un baume de douceur sur leurs blessures,
soulage la douleur de l'absence
et ravive en elles l'espérance
des retrouvailles éternelles.

Ph © Omar Boulkroum

Entre la **crainte** de la mort
et l'aspiration à la rencontre d'Allah

D'après Aisha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Messager d'Allah ﷺ a dit :
« *"Celui qui aime rencontrer Allah, Allah aime le rencontrer, et celui qui répugne à rencontrer Allah, Allah répugne à le rencontrer". Je demandai alors : "Ô Prophète d'Allah, s'agit-il de l'aversion pour la mort ? Car nous éprouvons tous de l'aversion pour la mort". Il répondit : "Il n'en est pas ainsi. Lorsque le croyant reçoit l'annonce de la miséricorde d'Allah, de Son agrément et de Son Paradis, il aspire à rencontrer Allah, et Allah aime le rencontrer. Quant au mécréant, lorsqu'il reçoit l'annonce du châtiment d'Allah et de Son courroux, il répugne à rencontrer Allah, et Allah répugne à le rencontrer".* »

HADITH AUTHENTIQUE, RAPPORTÉ PAR EL-BOUKHARI DANS SON SAHIH (*LIVRE DE LA DOUCEUR DES CŒURS*, CHAPITRE : « CELUI QUI AIME RENCONTRER ALLAH, ALLAH AIME LE RENCONTRER ») ET PAR MOUSLIM DANS SON SAHIH (*LIVRE DE L'INVOCATION, DE LA SUPPLICATION, DU REPENTIR ET DU RETOUR À ALLAH*, CHAPITRE : « CELUI QUI AIME RENCONTRER ALLAH, ALLAH AIME LE RENCONTRER »)

PAR **CHEIKH YOUNES LARBI**

L'être humain éprouve naturellement un sentiment de crainte dès lors qu'il est question du terme de son existence terrestre. Dans sa nature même, la mort représente une séparation d'avec ce qui lui est familier, un éloignement de ceux qu'il aime et une réalité mystérieuse devant laquelle son esprit demeure saisi d'appréhension. La législation islamique, venue guider et élever la nature

Ph © Onur Yumlu

humaine, nous éclaire à travers ce noble hadith en établissant une distinction essentielle entre l'aversion instinctive pour la mort et la répugnance à rencontrer Allah.

Le Prophète ﷺ nous enseigne ainsi que la crainte naturelle de mourir ne saurait être considérée comme un signe de faiblesse de la foi. L'être humain aime la vie, redoute la douleur et s'attache à ce qu'il connaît. Cette disposition relève de sa nature. Ce qui importe véritablement, c'est l'état de son cœur, son rapport à Allah et la manière dont il se prépare à comparaître devant Lui. La question fondamentale réside donc dans l'aspiration intérieure à rencontrer son Seigneur, dans l'espérance de Sa miséricorde et dans la confiance en Son agrément.

Les savants expliquent que la rencontre d'Allah évoquée dans ce hadith renvoie notamment au moment où la mort se présente et où le voile de l'invisible commence à se lever, laissant apparaître les premières annonces de la destinée ultime. A cet instant décisif, lorsque le croyant reçoit la bonne nouvelle de la miséricorde divine, de l'agrément d'Allah et du Paradis, son cœur s'apaise et son âme aspire à rejoindre son Seigneur. L'espérance prend alors le dessus sur les appréhensions naturelles, et la séparation d'avec les biens de ce monde devient plus supportable, tant son désir de rencontrer son Maître est grand.

A l'inverse, celui qui a consacré son existence au rejet de la vérité et au détournement des enseignements divins éprouve, lorsque lui apparaît la perspective du châtiment, une profonde aversion pour ce qui l'attend. Il s'attache alors à la vie terrestre, redoutant les conséquences de ses actes et la destinée qui se dévoile à lui.

Ce hadith nous rappelle également un principe fondamental : l'être humain récolte, dans l'au-delà, les fruits de ses choix, de ses œuvres et de l'orientation qu'il a donnée à son cœur. Dans un monde contemporain marqué par l'accélération du rythme de vie et par l'attrait des biens matériels, il est facile de se laisser absorber par les préoccupations terrestres, de multiplier les projets et de nourrir de longues espérances, tout en accordant une place insuffisante à la préparation de l'au-delà.

Le Prophète ﷺ nous invite ainsi à réorienter notre regard vers l'essentiel : celui qui fait d'Allah la finalité de sa quête et s'efforce de vivre dans Son obéissance trouve auprès de Lui la miséricorde et la bienveillance qu'il espère au moment du grand départ. Celui qui se détourne durablement de la vérité s'expose, quant à lui, aux conséquences de ses propres choix.

L'aspiration à rencontrer Allah est donc le fruit d'une vie animée par les bonnes œuvres, la sincérité et la confiance en la miséricorde divine. Lorsque le musulman avance sur le chemin de l'existence en maintenant un juste équilibre entre la crainte révérencielle et l'espérance, en persévérant dans l'obéissance à Allah et en cultivant la proximité avec Lui, il fait grandir dans son cœur une intimité spirituelle qui lui procure paix et sérénité.

Dès lors, la mort ne représente plus uniquement, à ses yeux, une fin redoutée, elle devient le passage vers une autre demeure, l'espérance de quitter les épreuves et les fatigues de ce monde pour accéder à l'immensité de l'au-delà et à ses délices, par la grâce et la miséricorde d'Allah.

MIZAN EL-QADHAYA

Les affaires contemporaines à la lumière du texte et de la sagesse

46

L'euthanasie : entre sacralité de la vie et devoir de compassion envers le malade

PAR **CHEIKH YOUNES LARBI**

Lorsque la maladie s'aggrave, que les douleurs se succèdent et que l'espoir de guérison s'amenuise, le malade se trouve confronté à une épreuve qui atteint aussi bien son corps que son âme. Il peut alors être accablé par un sentiment d'impuissance, par la crainte de l'avenir ou par la peur de devenir une charge pour sa famille. Dans de telles circonstances, la question de l'euthanasie suscite des interrogations d'ordre religieux et éthique concernant le caractère sacré de la vie humaine, les limites de l'intervention médicale et le sens véritable de la compassion envers le malade.

Aborder cette question exige que nous considérions la personne humaine avant même la maladie : un être qui a besoin de soins lorsqu'il souffre, de réconfort lorsqu'il éprouve de la crainte et d'une oreille attentive lorsque son espoir faiblit. Quelle que soit l'intensité de ses souffrances ou la durée de sa dépendance à l'égard d'autrui, le malade demeure un être humain qu'Allah a honoré et qui mérite douceur, sollicitude et bienfaisance. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam » (Coran, 17 : 70).

LA POSITION DE LA CHARIA CONCERNANT L'INTERRUPTION INTENTIONNELLE DE LA VIE

La position de la Charia repose sur un principe clair : il est interdit de mettre délibérément fin à la vie d'un malade dans le but de le soustraire à ses souffrances, même lorsque sa maladie est incurable, que ses douleurs sont intenses ou qu'il demande lui-même que sa mort soit hâtée. Le caractère sacré de la vie humaine demeure établi et ne saurait être remis en cause par la maladie, la perte d'autonomie ou l'amenuisement des espoirs de guérison. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Et ne tuez pas la personne qu'Allah a rendue sacrée, sauf en toute justice » (Coran, 6 : 151). Il dit également : « Et ne vous donnez pas la mort à vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricor-dieux envers vous » (Coran, 4 : 29).

Sur ce fondement, la majorité des instances et des académies contemporaines de jurisprudence islamique ont conclu à l'interdiction de l'euthanasie active. La Charia interdit également de permettre à une personne de mettre intentionnellement fin à ses jours. Le consentement du malade ou l'accord de sa famille ne rendent pas cet acte licite : la compassion envers la souffrance ne modifie pas le statut religieux du moyen interdit.

Cette position ne diminue en rien le droit du malade à recevoir des soins et à être traité avec respect, pas plus qu'elle ne méconnaît ses douleurs. Elle affirme au contraire que notre devoir envers lui consiste à alléger ses souffrances et à préserver sa dignité, et non à mettre fin à

sa vie. Dans la conception islamique, la miséricorde est indissociable de la préservation de la vie, et la bienfaisance ne saurait se traduire par une atteinte à celle-ci, quelles que soient les intentions invoquées.

DISTINGUER L'EUTHANASIE DE L'ARRÊT DES TRAITEMENTS ET DU SOULAGEMENT DE LA DOULEUR

La rigueur juridique et religieuse exige de distinguer plusieurs situations que le débat public tend parfois à confondre.

L'euthanasie active consiste à provoquer intentionnellement la mort par un acte visant à mettre fin à la vie du malade. L'aide au suicide consiste, quant à elle, à fournir à une personne les moyens de mettre fin à ses jours, afin qu'elle les utilise elle-même. Ces deux pratiques visent intentionnellement à provoquer la mort et se distinguent, de ce fait, des décisions médicales relatives à la pertinence et à l'efficacité des traitements.

En revanche, le fait de ne pas entreprendre un traitement dépourvu d'efficacité attendue, ou d'interrompre un traitement dont l'inefficacité a été médicalement établie, relève d'une autre question. Celle-ci doit être appréciée à la lumière d'une expertise médicale fiable et dans le respect des règles de la Charia et des exigences professionnelles. Une telle décision ne constitue pas, en elle-même, un homicide intentionnel. L'Académie internationale du fiqh islamique a ainsi décidé, dans sa résolution n° 17 (5/3), adoptée en 1986 au sujet des appareils de réanimation, qu'il était permis de les débrancher lorsque le décès était constaté conformément aux critères définis dans cette résolution. Cette décision ne saurait être étendue indistinctement à toute personne inconsciente ou dont la guérison paraît désespérée, tant que la vie demeure présente.

De même, le soulagement de la douleur et les soins palliatifs sont, en principe, licites, dès lors que les moyens appropriés sont employés conformément aux règles de la pratique médicale et que l'objectif recherché est l'apaisement de la souffrance, et non la provocation de la mort. Certaines situations peuvent nécessiter une sédation profonde et continue, mise en œuvre selon des conditions médicales rigoureuses. Cette démarche se distingue, par sa finalité, d'une intervention visant à mettre fin à la vie.

LA COMPASSION ENVERS LE MALADE : UN DEVOIR RELIGIEUX ET HUMAIN

L'interdiction de l'euthanasie ne décharge ni la famille, ni le médecin, ni la société de leur responsabilité envers le malade, elle souligne au contraire toute l'étendue de ce devoir. Le malade peut avoir besoin d'un médicament pour apaiser ses douleurs, d'une parole qui ranime sa confiance, d'une famille qui l'entoure d'affection et d'une équipe médicale attentive à ses inquiétudes, respectueuse de sa volonté dans les décisions relatives à son traitement, dans le cadre des règles applicables.

Le souhait de mourir peut parfois exprimer une douleur intense, la peur de l'avenir, un sentiment de solitude ou la crainte de peser sur ses proches. Il convient donc d'écouter le malade, de rechercher les causes de sa souffrance, d'évaluer sa douleur et son état psychologique lorsque cela est nécessaire, puis de lui apporter un accompagnement adapté. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Certes, Allah commande l'équité et la bienfaisance » (Coran, 16 : 90). Le Prophète ﷺ a également enseigné : « Il ne faut ni causer de préjudice ni répondre au préjudice par un préjudice. »

Faire preuve de compassion, c'est soulager la douleur, agir avec bienfaisance, c'est préserver la dignité du malade, faire preuve de fidélité, c'est l'accompagner dans son épreuve et veiller à ce qu'il ne se sente jamais diminué dans sa valeur humaine en raison de sa fragilité ou de sa dépendance à l'égard d'autrui.

Ph © Simon Berger

« Que Dieu **maudisse le menteur**, même s'il plaisante »

Parmi les expressions qui reviennent couramment dans la bouche des gens, on trouve le dicton : « Que Dieu maudisse le menteur, même s'il plaisante ». Cette formule est fréquemment partagée pour mettre en garde contre le mensonge teinté d'humour, au point que certains s'imaginent qu'il s'agit d'un hadith authentique du Prophète.

PAR **CHEIKH RACHID BENCHIKH**

Pourtant, le souci de vérité qui anime le musulman exige de sa part de vérifier l'authenticité de ce qu'il attribue au Messager de Dieu ﷺ. L'exactitude du sens ne doit en aucun cas servir de prétexte pour prêter au Prophète des propos qu'il n'a jamais prononcés.

De nombreux savants ont affirmé que ce hadith est forgé et mensongèrement attribué au Prophète ﷺ. Parmi eux figure l'imam Es-Sakhawi dans son ouvrage *El-Maqâsid El-Hasanah* (qui traite des hadiths célèbres circulant parmi les gens), ainsi que Mohammed El-Amir El-Kabir dans son livre *El-Noukhbah el-Bahiyyah*, où il précise que cette formule est totalement inconnue de la Sunna. Moullah Ali El-Qari l'a également répertorié dans *El-Asrar el-Marfou'ah*, dans le chapitre consacré aux récits non fondés. Par conséquent, il est plus exact de dire que cette formulation n'a aucune base dans les traditions prophétiques rapportées (hadith marfoû'), et qu'il est incorrect de l'attribuer au Prophète ﷺ. Il convient toutefois de souligner que rejeter l'authenticité de cette phrase ne signifie pas que son message moral est faux.

L'une des raisons de sa popularité réside probablement dans sa parfaite adéquation avec la conscience religieuse, qui condamne fermement le mensonge et met en garde contre lui. A cela s'ajoutent sa facilité de mémorisation et la force de son style, puisqu'elle associe châtiment, mensonge et plaisanterie en une seule phrase courte. Néanmoins, ces facteurs ne restent que des explications probables de sa propagation, et non des preuves historiques définitives de son origine. De plus, certaines personnes confondent la justesse du sens et l'authenticité des mots, transmettant ainsi cette formule comme s'il s'agissait d'un hadith, sans aucune vérification préalable.

Le fait que cette expression ne soit pas authentique ne signifie pas pour autant qu'il faille minimiser la gravité du mensonge. En effet, la législation islamique fait de la véracité l'un des piliers de la morale, et interdit le mensonge, qu'il soit sérieux ou prononcé pour plaisanter. Allah, le Très-Haut, dit ainsi : « Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu et soyez avec les véridiques » (Le Repentir : 119). Et le Très-Haut dit également : « Ô vous qui croyez ! Craignez Dieu et parlez avec droiture » (Les Coalisés : 70).

La mise en garde prophétique est d'ailleurs explicite concernant le mensonge proféré dans le but de faire rire les gens. D'après Mouawiya ibn Haydah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Malheur à celui qui invente une histoire pour faire rire les gens et qui ment. Malheur à lui, malheur à lui ! » (Rapporté par Abou Daoud et Et-Tirmidhî, ce dernier ayant précisé qu'il s'agit d'un hadith bon (hassan).

La plaisanterie en soi n'est donc pas interdite. Ce qui est blâmable, c'est lorsqu'elle repose sur l'invention de toutes pièces d'informations, la tromperie d'autrui, ou encore la moquerie et le tort causé à autrui.

Le Prophète ﷺ plaisantait lui-même avec ses compagnons, mais il ne disait jamais que la vérité.

D'après Abou Hourayra (qu'Allah l'agrée), les compagnons dirent : « Ô Messager de Dieu, tu plaisantes avec nous ! ». Il répondit alors : « Certes, mais je ne dis jamais que la vérité » (Rapporté par Et-Tirmidhî, qui a précisé qu'il s'agit d'un hadith bon et authentique (Hassan Sahih).

Plutôt que de citer l'expression « Que Dieu maudisse le menteur, même s'il plaisante », il est préférable de s'appuyer sur un hadith authentique qui rassemble le sens recherché à travers une formulation claire et une immense promesse. D'après Abou Oumama El-Bahili (qu'Allah l'agrée), le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Je garantis une demeure aux abords du Paradis à quiconque renonce à la polémique, même s'il a raison, une demeure au centre du Paradis à quiconque renonce au mensonge, même s'il plaisante, et une demeure au plus haut du Paradis à quiconque parfait son comportement » (Rapporté par Abou Daoud).

Ce hadith constitue une alternative amplement suffisante pour démontrer l'obligation de préserver sa langue du mensonge dans la plaisanterie, puisqu'il associe le fait de renoncer au mensonge à une noble promesse du Prophète ﷺ, évitant ainsi d'avoir recours à une formule dont l'authenticité n'est pas établie. De même, le hadith de mise en garde rapporté dans les Sunan d'El-Tirmidhi suffit largement à avertir contre l'invention de propos dans le seul but de faire rire les gens.

En conclusion, l'expression « Que Dieu maudisse le menteur, même s'il plaisante » n'est pas avérée comme étant un hadith du Messager de Dieu ﷺ, il est donc interdit de la propager en la présentant comme telle. Cependant, son sens général mettant en garde contre le mensonge dans l'humour est appuyé par des textes authentiques (Sahih) et bons (hassan) de la Sunna prophétique. Il est du devoir du musulman d'allier la noblesse de l'intention à l'authenticité de la preuve, et de se rappeler que la volonté de propager le bien ne justifie pas d'attribuer au Prophète ﷺ des propos non vérifiés. La Sunna authentique est bien assez riche pour se passer de toute parole infondée.

Ph © Guillaume Sauloup

Plumes en éveil : un livre coup de cœur

LA BEAUTÉ DE JOSEPH
ASSIA DJEBAR

RÉSUMÉ

La sourate XII du Coran, intitulée «Joseph » Youssef, reprend, dans son schéma général, l'histoire biblique de Joseph, fils de Jacob (...) mais les variations coraniques des aventures de Joseph concernent avant tout la célèbre scène de séduction par la femme de Putiphar, que fuit Joseph puis qui se mue, contre lui, en accusatrice... (...) Cette sourate, « la plus belle des histoires », est l'une des plus connues, des plus récitées et citées par coeur, par les musulmans de toutes conditions : poètes, mystiques, miniaturistes, chanteurs populaires, et jusqu'aux femmes et hommes les plus humbles....

Assia Djebar, extrait de la préface

C'est en 1998 qu'Assia Djebar publie *La Beauté de Joseph* au sein d'un coffret hors commerce proposé par les éditions Actes Sud. Ce récit, d'une érudition et d'une liberté extrêmes, est ainsi resté largement méconnu. Une réédition s'imposait donc afin de le révéler au public algérien.
Il est, pour l'occasion, accompagné de deux textes, résonant, chacun, avec celui de la grande autrice algérienne : l'un, analyse savante et prolongement inspiré, écrit par la spécialiste de littérature mystique Leili Anvar ; l'autre, variation moderne, mélancolique, par l'écrivaine Hajar Bali.

ASSIA DJEBAR A REÇU, À TITRE POSTHUME, LE PRIX DU CENTENAIRE
DU PRIX LITTÉRAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS 2026 - 5E ÉD.

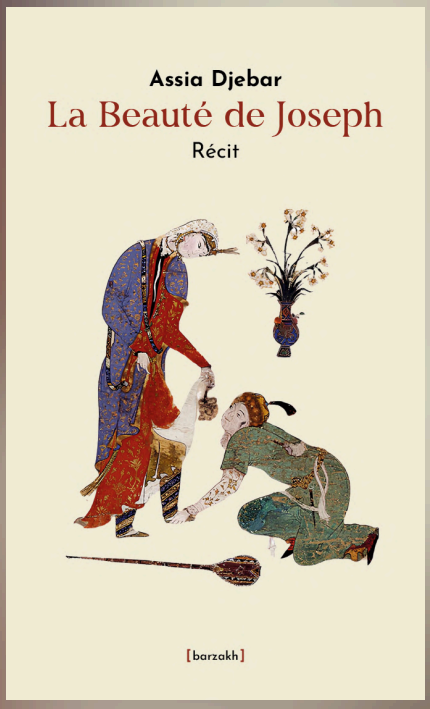

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

La citation
de la semaine

BIRAGO DIOP

“ **Ceux qui sont morts ne sont jamais partis :**
Ils sont dans l’Ombre qui s’éclaire
Et dans l’ombre qui s’épaissit. ”

LEURRES ET LUEURS
- 1960 -

Événements

à venir ou en cours

COLLOQUE

Colloque interreligieux du centenaire

À l'occasion de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris organise un colloque interreligieux en quatre soirées, du 10 novembre au 9 décembre 2026. Juifs, chrétiens et musulmans y croiseront leurs regards sur ce qui rend la rencontre possible, sur le dialogue vécu au quotidien, sur son avenir et sur la place des religions dans la République.

DU 10 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2026
4 SOIRÉES (19H-21H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

ÉVÉNEMENT

Finale du concours international de mémorisation du Noble Coran

À l'occasion de la célébration de notre centenaire, nous organisons la première édition du Concours international du Noble Coran de la Grande Mosquée de Paris, dont la grande finale se tiendra le 5 décembre 2026 en public.

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2026
HORAIRES À PRÉCISER

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

À VENIR

FESTIVAL

ALIF'Festival du Court Métrage de la Grande Mosquée de Paris

À l'occasion de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris annonce la création de l'ALIF'Festival du Court Métrage, dont la première édition se tiendra du 17 au 19 décembre 2026 au Théâtre de la Concorde à Paris, avec le soutien de la Ville de Paris.

DU 17 AU 19 DÉCEMBRE 2026
HORAIRES À PRÉCISER

THÉÂTRE DE LA CONCORDE
1 AVENUE GABRIEL, 75008 PARIS

À VENIR

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

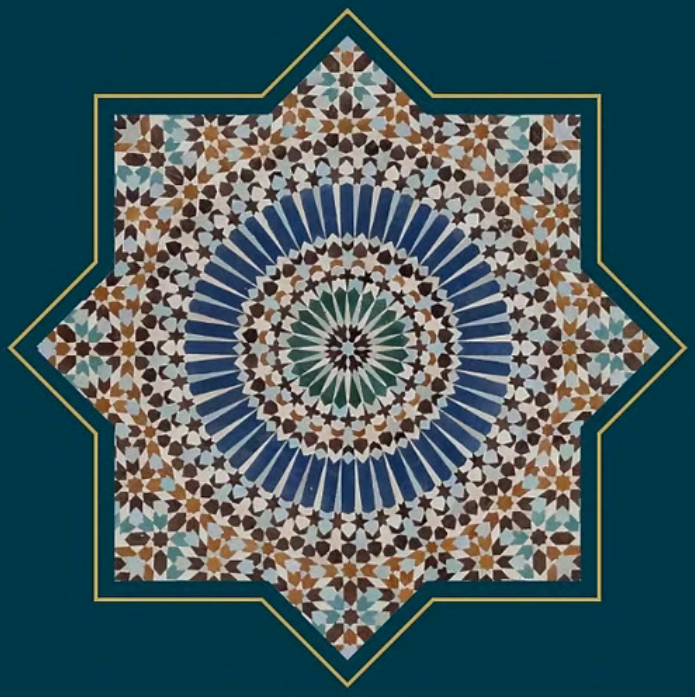

COLLOQUE INTERRELIGIEUX

DU CENTENAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Quatre soirées, du 10 novembre au 9 décembre 2026

Inscription recommandée sur grandemosqueedeparis.fr

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

بسم الله الرحمن الرحيم

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

مسجد باريس الكبير

1ER CONCOURS INTERNATIONAL

de mémorisation du Noble Coran

NOVEMBRE 2026

المسابقة الدولية

لحفظ القرآن الكريم

organisé
à l'occasion du centenaire
de la Grande Mosquée de Paris

CANDIDATURE

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

grandemosqueedeparis.fr

ALIF'FESTIVAL
alif-festival.com
17-19 décembre 2026

Publié le 29 octobre 2026

Grande Mosquée de Paris
Tous droits réservés

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS